Rapport d'activité

2025

Association de Citoyens Contre les Déserts Médicaux
17, rue de Rastatt 53000 LAVAL desertsmedicaux@gmail.com
https://desertsmedicaux.org/

Cette page blanche comme d'autres plus loin
permet d'imprimer ce rapport recto-verso
d'une façon adaptée à la lecture d'un texte relié.

Sommaire

		Page
	Introduction	5
	Activité de l'association au plan national	7
	Activité des antennes de l'association	12
1	ARIEGE	13
2	CALVADOS	16
3	CHARENTE	18
4	DORDOGNE	21
5	GERS	22
6	HAUTE-GARONNE	25
7	LOT	27
8	MAYENNE	29
9	ORNE	36
10	PAYS DE VILAINE	39
11	SARTHE	42
	Conclusion – Bilan & perspectives	46
	Annexes	49

INTRODUCTION

L'Association de Citoyens Contre les Déserts Médicaux, ACCDM, est née le 1er juillet 2016 en Mayenne, à Laval, sous l'impulsion de ses fondateurs, Elodie et Maxime Lebigot.

Tous deux infirmiers au Centre Hospitalier de Laval, en Mayenne, ils ne trouvaient pas de médecin traitant pour leurs enfants et eux-mêmes.

Les premières années de l'association, de 2016 à 2024 sont résumées sur le site de l'association desertsmedicaux.org

Des antennes de l'association se sont progressivement constituées dans les départements :

- de Mayenne, à Laval, lors de la création en 2018 de la première antenne, donnant de facto l'appellation d'antenne au département siège de l'association
- de l'Orne en avril 2018
- de la Sarthe en septembre 2020
- … à suivre plus loin dans la partie consacrée aux antennes

La demande de création d'une antenne est actuellement très simple. Il suffit qu'un adhérent, une adhérente de l'association se mobilise sur son lieu de vie et s'engage dans une démarche militante contre les déserts médicaux dans un territoire défini.

Vous avez entre les mains le premier rapport d'activité complet de l'association.

Toutes et tous bénévoles, parfois engagés dans d'autres associations, à la retraite pour la majorité d'entre nous mais encore en activité professionnelle pour d'autres, nous n'avons pas pris ou eu le temps de « rendre compte » de nos actions de façon exhaustive et surtout collectivement.

Par ailleurs nous sommes comme vous parfois touchés par des maladies, intercurrentes mais invalidantes, ou chroniques et … invalidantes et en recherche de soignants.

Et puis, l'éloignement dans lequel nous sommes toutes et tous (membres du conseil d'administration, référent.es d'antennes, membres actifs des antennes) a rendu complexe ce travail collégial :

- Les réunions du conseil d'administration se déroulent en visioconférence, chacune et chacun avec son outil, smartphone, tablette, ordinateur.
- Nous avons eu très peu d'occasions de nous retrouver : en 2021 à Laval pour les présidentielles puis en 2025 pour quelques-un.es d'entre nous pour la médiatisation de la marche de Vincent Beaumont, maire de la Ferrière aux Etangs dans l'Orne. C'est pourquoi vous la retrouverez plusieurs fois dans ce rapport d'activité : parce qu'elle nous a mobilisé.es autour de cet élu et d'autres élus (députés et sénateurs), parce qu'elle a été l'occasion pour les membres de l'ACCDM, présidente et référent.es d'antenne de militer ensemble.
- Nous nous connaissons donc peu : ce rapport nous permettra de visualiser et partager les particularités de nos territoires et de nos actions en même temps qu'il informera les adhérent.es.

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION AU PLAN NATIONAL EN 2025

1. Les adhérents et le Conseil d'Administration

L'engagement des adhérents

Nombre d'adhérentes et adhérents :
- ✓ 2025 : 828 adhérents
- ✓ 2024 : 557 adhérents
- ✓ 2023 : 783 adhérents

Les adhésions restent volatiles : une partie de nos adhérentes et adhérents renouvellent leur adhésions, d'autres personnes adhérent spontanément lorsqu'elles nous rencontrent lors de réunions, assemblées, conférences, évènements sur la place publique, distribution de tracts dans la rue et sur les marchés … mais ne réadhèrent pas malgré nos rappels.

Alors que l'objet de l'association repose sur une des priorités de la population, pouvoir se soigner, le nombre d'adhérents reste selon nous très en deçà de ce que devrait susciter cet intérêt primordial pour la santé. Que faire pour améliorer l'adhésion à notre projet ?

La dynamique des antennes, leur maintien (plusieurs ont cessé d'exister) et la création de nouvelles dépendent d'adhérentes et adhérents qui s'engagent à nos côtés. Pour exemple et ce n'est pas le seul, le référent de l'antenne du Nord n'est pas parvenu malgré ses recherches à se trouver une ou un successeur.

La situation du Conseil d'Administration en 2025

Maxime Lebigot, Président fondateur ainsi qu'Elodie Lebigot, Trésorière, démissionnent du Conseil d'Administration et donc également de leurs fonctions respectives au Bureau le 11 février 2025 pour raison familiale.

Les administrateurs restant en fonction élisent donc en leur sein et le même jour un nouveau Bureau :

- Laure Artru **Présidente**,
- Michel Carréric **Trésorier**
- Nathalie Delacotte **Secrétaire**. *Mais cette dernière démissionne rapidement de cette fonction car, membre active de la Sarthe, elle n'a pas de disponibilité pour ces deux fonctions à la fois.*

Le Bureau compte désormais 1 Présidente, 1 Trésorier et 12 Vice-président.es[1] mais pas de Secrétaire. Aucune réunion de Bureau ne s'est tenue en 2025 dans cette configuration : ces réunions se sont étendues à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et la présidente a assuré comme elle l'a pu le secrétariat de l'association durant le reste de l'année.

C'est cette situation ainsi que l'objet associatif à étendre au-delà des déserts médicaux qui a conduit la présidente à organiser la rédaction et le vote de nouveaux Statuts lors d'une assemblée générale extraordinaire en 2026 :

[1] Voir page suivante : les référent.es d'antenne sont membres de droit du Conseil d'Administration (Statuts 2024)

permettre la formation d'un Bureau complet avec un.e secrétaire (nécessité absolue) et si possible des adjoints (secrétaire-adjoint, trésorier-adjoint et vice-président).

Conseil d'administration en 2025

		Fonction au Bureau	***Référent.e antenne***
Laure	Artru	Présidente	Sarthe
Patrick	Aufrère		
Sophie	Baconnet		
Gildas	Brégain	Vice-président	Pays de Vilaine
Michel	Carréric	Trésorier	
José	Collado	Vice-présidente	Orne
Solange	Connan	Vice-présidente	Mayenne
Nathalie	Delacotte	[Secrétaire]	
Dominique	Demange		
Mireille	Drouet	Vice-présidente	Calvados
Florence	Dufour		
Véronique	Eoche-Duval	Vice-présidente	Gers
Annie	Fortems	Vice-présidente	Paris – Ile de France
Michèle	Goulier	Vice-présidente	Ariège
Marc	Maine		
Charles	Moll	Vice-président	Haute-Garonne
Claudine	Le Barbier	Vice-présidente	Dordogne
Pierre	Levisse	Vice-président	Nord
Anne	Orth	Vice-présidente	Charente
Catherine	Ragot		
Jean	Rigal	Vice-président	Lot

- ✓ Membres élus par les assemblées générales des années 2022 et 2024 : *en grisé dans le tableau ci-dessus*.
- ✓ Membres de droit du CA et vice-présidents (*Statuts 2024 de l'association*) : les référents des 12 antennes alors actives (*13 si on compte celle dont la présidente est référente*).

2. Actions menées

Au cours de l'année 2025 l'association a notamment :

- ✓ soutenu par voie de presse l'impérieuse nécessité de la discussion et du vote de la Proposition de Projet de Loi transpartisan à l'Assemblée Nationale : communiqués de presse, articles dans les journaux. A cette occasion la PPL Garot a été réduite à 4 articles essentiels[1].
- ✓ organisé des réunions publiques d'information dans plusieurs départements (*cf chapitre Activité des antennes)*
- ✓ rencontré les élus locaux et les représentants des collectivités à l'occasion de demande de rendez-vous individuels ou à l'invitation des élus ou des collectivités territoriales (*cf chapitre Activité des antennes*)

[1] Voir les communiqués de presse annexes 1, 2 et 3

✓ rencontré des élus nationaux :

- en mai 2025 audition à l'Assemblée Nationale de Claudine Le Barbier (référente Dordogne) et Anne Orth (référente Charente) par Jean-François Rousset, député Renaissance de l'Aveyron et Yannick Monnet, député PCF de l'Allier sur le thème de « *l'installation des jeunes médecins* » (dans le cadre du Printemps Social de l'Evaluation)

- en septembre 2025 audition avec Philippe Mouiller[1], sénateur des Deux-Sèvres en visio avec France Assos Santé et « Que Choisir Ensemble » (ex UFC Que Choisir) sur le thème de « *la régulation de l'installation des médecins* »

- le 15/09/2025 participation à une table ronde pendant la journée parlementaire du groupe transpartisan[2] de députés à Laval sur le thème « *la régulation de l'installation, un levier parmi d'autres* » avec Christelle Le Coz directrice de Co'Santé[3], le Dr Pascal Gendry président de AVECsanté[4], Martin Hirsch ancien directeur général de l'AP-HP (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris)

- en novembre 2025 audition à l'Assemblée Nationale à la demande de Jean-Claude Raux, député de Loire-Atlantique, sur le thème « *les centres de santé sont-ils une réponse aux déserts médicaux* » à laquelle Laure Artru a été invitée

✓ participé à des échanges avec les autorités sanitaires avec la présence de Laure Artru en sa qualité de Présidente de l'ACCDM mais aussi de médecin porteuse du projet « *médecins spécialistes solidaires* », ceci à la demande de Yannick Neuder ministre de la santé dans le cadre de son « *Pacte de lutte contre les déserts médicaux*[5] ».

Laure Artru a défendu l'urgence à agir devant l'inégalité de l'accès aux soins devant les membres du cabinet du ministre de la santé mais aussi devant l'ARS (Agence Régionale de Santé) Pays de la Loire, en présence de nombreux médecins impliqués dans l'amélioration de l'accès aux soins.

Elle a aussi défendu son projet *« médecins spécialistes solidaires »* visant à déployer des médecins spécialistes en zone sous dotée sur tout le territoire *(*en plus des consultations avancées – existantes – de médecins spécialistes dans le Groupement Hospitalier de Territoire), au plus près des médecins généralistes exerçant en salariat dans des Centres De Santé (CDS) et permettant donc à ces derniers d'avoir à leurs côtés des spécialistes dédiés et de bénéficier d'une formation pratique.

✓ soutenu toute initiative visant à améliorer l'accès aux soins dont la start-up « **swing santé** »[6] solution pour favoriser le remplacement dans les déserts médicaux

[1] Voir www.publicsenat.fr « Déserts médicaux : un texte pour conditionner l'installation des médecins » et Annexe 1

[2] **Groupe transpartisan** : *Plus de 250 députés, du LR à la FI, qui soutiennent le projet de proposition de loi contre les déserts médicaux déposé par Guillaume Garot, député – voir Annexes 1, 2, 3 & 5, et site ACCDM/archives*

[3] Collectif des Centres De Santé (CDS) de la région Pays de la Loire

[4] Mouvement national développant l'exercice coordonné via les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)

[5] www.sante.gouv.fr « Pacte de lutte contre les déserts médicaux » ; voir aussi annexe 4

[6] « La première application gratuite qui simplifie les remplacements médicaux. Conçue par les médecins, pour les médecins ».

L'ACCDM a également participé à l'organisation et à la médiatisation de la marche de Vincent Beaumont, maire de la Ferrière aux Etangs, très soutenu et aidé par José Collado référent de l'antenne de l'Orne.

Le maire est parti le 21/05/2025 de son village de l'Orne à pied jusqu'à Paris pour dénoncer les déserts médicaux, sa commune ayant vu disparaitre progressivement tous ses médecins, rendant difficile la vie des habitants et en particulier remettant en cause la pérennité de l'EHPAD[1]

Il est arrivé le 04/06/2025 à Paris où il a été accueilli par plusieurs membres de nos antennes :

- Orne : José Collado
- Calvados : Mireille Drouet
- Mayenne : Solange & Yannick Connan
- Charente : Anne Orth
- Pays de Vilaine : Gildas Brégain

Il a ensuite été reçu à l'Assemblée Nationale par des membres du groupe transpartisan[2] puis au Sénat.

La médiatisation de cette marche a permis une fois encore de mettre l'accent sur la gravité de la désertification médicale et de la rivalité des communes liées aux aides inégalement réparties entre ces dernières, certaines appartenant à des ZFRR (Zones France Ruralité Revalorisation) pouvant proposer aux nouveaux médecins une exonération d'impôts de 5 ans en plus des aides de l'Etat.

[1] Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

[2] **Groupe transpartisan :** *Plus de 250 députés, du LR à la FI, qui soutiennent le projet de proposition de loi contre les déserts médicaux déposé par Guillaume Garot, député – voir Annexes 1, 2 & 3, et site ACCDM/archives*

3. Partenariats

L'association a travaillé avec :

- des collectivités territoriales par la présence de l'ACCDM aux assemblées générales des Communautés Professionnelles de Territoires de Santé (*CPTS*)
- les professionnels de santé
- les associations partenaires en particulier les associations d'usagers telle que que **Choisir Ensemble** (*anciennement UFC-Que Choisir*) par l'intermédiaire de Benjamin Recher[1] mais aussi pour **France Assos Santé** avec Anne Taquet[2] et Marc Morel[3]
- les institutions concernées par les questions de santé.

4. Communication

Les actions de communication ont essentiellement porté sur :

- ✓ l'information des adhérents par l'intermédiaire du site internet régulièrement actualisé et de newsletters
- ✓ la diffusion d'actualités sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Linkedin[4])
- ✓ la publication de plusieurs communiqués de presse[5]
- ✓ la sensibilisation du grand public aux conséquences des déserts médicaux par le biais des interviews dans des journaux locaux ou nationaux[6]

[1] Chargé des relations institutionnelles France à Que Choisir Ensemble
[2] Conseillère plaidoyer offre de soins à France Assos Santé
[3] Directeur général de France Assos Santé
[4] Laure Artru ACCDM Linkedin
[5] Voir rapports des antennes et annexes 2, 3 & 6
[6] Voir rapports des antennes et annexe 7

ACTIVITE DES ANTENNES DE L'ASSOCIATION

Jusqu'à 18 antennes ont été progressivement créées à partir de 2016 pendant que certaines disparaissaient lors de la démission de leur référent ou référente. Ce sont les 7 antennes des départements de l'Allier, des Côtes d'Armor, de Paris-région parisienne, de Haute-Saône, du Loir et Cher, de la Manche et du Nord.

Démission par fatigue ou lassitude, faute d'un groupe actif œuvrant ensemble. Démission pour s'engager dans un autre projet …

En 2025 le référent de l'antenne de Charente-Maritime démissionne.
Il reste alors 11 antennes : celles d'Ariège, du Calvados, de Charente, de Dordogne, du Gers, de Haute-Garonne, du Lot, de Mayenne, de l'Orne, du Pays de Vilaine et de Sarthe.

Nombre de bénévoles actifs *hormis* le ou la référente en 2025

Ariège	10	*Gers*	0	*Orne*	5
Calvados	3	*Haute-Garonne*	3	*Pays de Vilaine*	10
Charente	0	*Lot*	20	*Sarthe*	9
Dordogne	0	*Mayenne*	6		

Les antennes disposent d'une grande autonomie dans leur fonctionnement, les choix et orientations de leurs actions et les modalités de mise en œuvre de ces dernières.

L'association, représentée par sa présidente auxquelles peuvent parfois s'associer des référent.es d'antenne, agit en direction des politiques nationales : soutenir des projets de loi destinés à résoudre les problématiques des déserts médicaux et de l'accès aux soins au niveau national.

Les antennes quant à elles œuvrent au niveau local à l'échelle d'un département ou d'un territoire[1] pour tenter de résoudre des difficultés locales parmi lesquelles :

- les manques de moyens de plus en plus prégnants des hôpitaux publics,
- la carence de certains services hospitaliers : psychiatrie, urgences, imagerie médicale …
- les départs de professionnels de santé sans remplaçants, en particulier les médecins généralistes et dentistes et certains spécialistes
- les difficultés d'accès au soin qui progressent partout de façon endémique
- les problématiques particulières de l'accès aux soins en milieu rural

Trouver des solutions implique des collaborations notamment avec les CPTS[2] mais aussi avec les professionnels de santé, ainsi que l'implication des habitants.

[1] comme l'antenne du Pays de Vilaine dans le département de l'Ille et Vilaine
[2] Communauté Professionnelle de Territoire de Santé

Antenne de l'Ariège

155 339 habitants dans le département au 01.01 2025

7 communautés de communes
1 communauté d'agglomération

Création de l'antenne en 2023 à Pamiers, sous-préfecture de 17 000 habitants.

A Pamiers, la Chambre des Comptes alertait sur l'hémorragie de l'offre de soins dès 2012, en vain.

Faute de décisions nationales, seule la volonté des élus locaux peut débloquer la situation.
La dégringolade a continué même avec le dernier maire, médecin urgentiste. Malgré les rapports inquiétants, rien n'a été engagé pour lutter contre le désert médical appaméen, devenu le point noir du département.

L'antenne s'est créée autour de « Pamiers Citoyenne », un des deux groupes d'opposition à la mairie, constitué en association et comprenant une cinquantaine de personnes dont une dizaine d'actives. « Pamiers Citoyenne » adhère à l'ACCDM.

Le groupe, nouvellement créé, souhaitait déjà en 2020 une mobilisation municipale pour soutenir l'offre de soins et envisageait la création d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) dépassant ainsi les compétences inhérentes à une municipalité.

Les 3 élus du groupe ont proposé la création d'une commission municipale, en vain, puis le groupe s'est tourné vers la communauté des communes, ce qui a abouti à la création d'un Contrat Local de Santé (CLS) au niveau communautaire.

La référente de l'antenne, également élue, a participé aux différentes instances du CLS et continue à y défendre le droit d'accès aux soins

L'antenne intervient régulièrement sur les marchés pour informer et sensibiliser la population aux difficultés actuelles et à venir si des décisions ne sont pas prises au niveau national.

3 avril 2025 :

Participation à l'atelier de l'assemblée des territoires à Ste-Croix Volvestre (09), organisée par la Région :

Retour sur la création d'un Centre De Santé (CDS) par les élus locaux du territoire, avec le soutien de la région « Occitanie » et la collaboration des professionnels du secteur.
La mairie a mis à disposition du CDS un local qu'elle a agrandi puis elle a salarié 2 médecins généralistes. L'équipe s'est depuis étoffée d'autres médecins dont un avec une formation en gynécologie.

Le CDS résulte de la conjonction de plusieurs volontés fortes, celle du président de la communauté de communes du Couserans et celle de la Région.

La Région a favorisé l'arrivée de médecins et a soutenu le projet sur les plans administratif, juridique et financier, jusqu'à l'équilibre budgétaire.

Le Groupement d'Intérêt Public « Ma santé, ma région » vise l'installation de 220 médecins travaillant au sein d'un réseau de centres de santé (*26 ouverts et 94 médecins recrutés sur 11 départements au 1er juin 2026*).

Sur le bassin appaméen, le CLS a travaillé notamment à la création d'une mutuelle inter-communale et un contrat a pu être signé proposant des tarifs plus bas et facilitant ainsi l'accès au soin.

27 septembre 2025 :

Organisation d'une réunion publique à Pamiers animée par l'équipe de l'antenne en pleine période de campagne électorale.

Cette réunion a rassemblé une soixantaine de personnes, avec la participation de l'ASCA (Association de Santé Communautaire Ariégeoise) qui souhaiterait créer un Centre De Santé communautaire à Foix avec une quinzaine de professionnel.les de santé.

De nombreux points ont été présentés pour faciliter l'analyse de la situation et des perspectives et encourager la population à ne pas se résigner et à agir notamment avec l'ACCDM.

Les élus nationaux étaient invités mais sollicités également le même jour par la réunion de rentrée de la Région.

3 décembre 2025 :

Participation de l'antenne à une réunion publique concernant le bilan de l'offre de santé sur le bassin appaméen, point noir du département, et le Contrat Local de Santé puis les perspectives locales, régionales et nationales.

Environ, 80 personnes présentes.

C'était l'occasion pour l'ACCDM de rappeler ses missions et ses niveaux d'intervention, au plan local avec l'antenne de l'Ariège et au plan national dans les commissions de l'Assemblée Nationale, en alertant et impulsant des mesures au niveau national.

Question posée au cotisant de la santé mais aussi à l'électeur : que faire au niveau local ? Qu'attendons-nous du parlement et du gouvernement ?

Perspectives 2026 et mots de la conclusion :

- ✓ L'antenne doit s'étoffer pour défendre le droit à l'accès au soin pour chacun et, pour ça, l'antenne doit assurer une présence et une pression assidue auprès des décideurs locaux. En l'absence de décisions au niveau national, l'offre de soins locale dépend malheureusement du bon vouloir et de l'implication des élus locaux
- ✓ Proposition : écrire à tous les candidats aux Sénatoriales du 27 septembre 2026 pour qu'ils soutiennent la loi Garot
- ✓ Il faut que la population s'empare du sujet et ne se laisse pas anesthésier par les promesses électoralistes lors des prochaines élections présidentielles.
- ✓ La population doit entrer en action et imposer son droit : c'est elle qui finance le système de santé et c'est elle qui subit, sans avoir donné son avis, les conséquences de la politique de santé, notamment du numerus clausus décidé exclusivement par l'Etat et les médecins.

Propos recueillis :
- ✓ « Dette de santé publique sans précédent, véritable bombe à retardement »
- ✓ « Où le désert médical avance, c'est la République qui recule »
- ✓ « Il y a rupture du pacte républicain d'égalité d'accès au soin »
- ✓ « A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles »

Michèle Goulier pour l'équipe ariégeoise de l'ACCDM

Antenne du CALVADOS

Notre rapprochement avec l'ACCDM était motivé par le constat de l'accroissement inexorable des déserts médicaux dans plusieurs zones du département. La création de l'antenne du Calvados eut lieu au printemps 2022 lors de l'audition, à laquelle nous assistions, de dix représentants de candidats aux présidentielles à Laval.

En 2025, le groupe d'adhérents départemental s'est réuni à plusieurs reprises à Livarot-Pays d'Auge, pour traiter de l'actualité de l'antenne, des contacts qui ont été pris avec les instances politiques et des décisions de l'agglomération Lisieux-Normandie et de la ville de Lisieux toutes deux gestionnaires de centres de santé (CDS).

Il a été obtenu que des médecins salariés pourraient être autorisés à exercer au sein du Pôle de santé libéral de Livarot.
De même une infirmière de pratique avancée a été recrutée pour se rendre à domicile avec une valisette de téléconsultation.

Sur le premier semestre, notre présidente Laure ARTRU et nous avons été sollicitées par une habitante d'Evreux (sans médecin généraliste) qui souhaitait créer une antenne pour le département de l'Eure. Il s'en est suivi des échanges constructifs, une prise de contact avec les services de la Mairie d'Evreux qui a sollicité ses agents référents de la « Maison de Santé » communale. Une réunion sur site, avec ces personnes a été organisée en mai. A l'issue de laquelle elles se sont engagées, après en avoir référé à leur instance politique à revenir vers nous, étant entendu que la ville d'Evreux et son agglomération étaient au fait de la problématique et aussi que nous entrions dans une phase de prudence pré-électorale. A l'issue de ces démarches et travaux, notre interlocutrice a considéré qu'elle ne pourrait pas assumer la tâche de créer et faire vivre une antenne dans l'Eure.

Le deuxième semestre a surtout été consacré à l'organisation d'une réunion publique, qui s'est déroulée à Livarot le 11 octobre avec l'objectif d'informer et de rencontrer des élus locaux et nationaux, d'accueillir d'autres professionnels médicaux et paramédicaux constitutifs de la futur CPTS[1] Cœur de Normandie. Et aussi, de faire découvrir l'association aux habitants, leur donner la parole, et être à l'écoute du plus grand nombre.

Pour annoncer cette réunion, notre présidente s'est déplacée à Lisieux le lundi 6 octobre afin d'animer une conférence de presse. Tous les médias locaux avaient été sollicités, presse écrite, radio et télévisée. Deux journalistes d'Ouest France et du Pays d'Auge se sont déplacés et ont produit des articles. Nous leur en sommes gré. D'autres médias avaient invoqué leur indisponibilité.

Concernant les invités, le député de la circonscription a participé aux échanges apportant des informations tant locales que nationales, les sénateurs du département étaient excusés et nous avons regretté l'absence de représentant de l'agglomération Lisieux-Normandie, qui a en responsabilité six PSLA[2] du territoire et un centre de santé (CDS) avec plusieurs antennes.
La cheffe de projet de l'URML[3] de Caen était présente et accompagnée de la coordinatrice de la nouvelle CPTS locale.

[1] CPTS : communauté professionnelle de territoire de santé
[2] PSLA : pôle de santé libéral ambulatoire
[3] URML : union régionale des médecins libéraux

Elles ont apporté des éléments d'actualité sur l'engagement de leurs organisations en faveur des patients sans médecin, particulièrement lors de situations d'urgences.

↑F Legouverneur, maire de Livarot
↑YC Tellier, maire délégué de Livarot Laure Artru José Collado

Laure Artru et Mireille Drouet aux cotés de J Patrier-Leitus, député & membre du groupe transpartisan[1]

Cette réunion a été réussie par la richesse des informations transmises et la qualité des échanges constructifs entre élus et professionnels du soin,
animée par la présidente Laure ARTRU et les deux vice-présidents référents d'antennes locales :
José COLLADO (Orne) et Mireille DROUET (Calvados).

Lisieux et son agglo

LE PAYS D'AUGE VENDREDI 10 OCTOBRE 2025 37

LIVAROT-PAYS-D'AUGE

Déserts médicaux: une réunion publique samedi, « le droit élémentaire à la santé est bafoué »

L'ACCDM (association de citoyens contre les déserts médicaux) organise, samedi à Livarot, une réunion publique sur l'accès à la santé. Habitants, élus et professionnels sont invités à débattre autour des solutions à apporter dans un territoire confronté au manque de médecins et de spécialistes.

C'est l'un des principaux maux de préoccupation des Français. Samedi à 17h au cinéma Le Parc à Livarot, l'ACCDM (association de citoyens contre les déserts médicaux) invite les habitants, les élus locaux et les professionnels de santé à une réunion publique autour de l'accès aux soins. Créée en 2016, cette association nationale tente de peser dans le débat et fait du lobbying auprès des politiques pour trouver des solutions face à la désertification médicale. « Nous militons pour le rétablissement immédiat et universel d'un droit fondamental et constitutionnel de la santé pour tous », précise Laure Artru, présidente de l'association.

Laure Artru, présidente de l'ACCDM (association de citoyens contre les déserts médicaux) et Mireille Drouet, vice-présidente et représentante locale de l'association, organisent une réunion publique samedi à Livarot.

les citoyens, quelle que soit la région où ils habitent. Ce droit élémentaire est bafoué » et Mireille Drouet, vice-présidente et représentante locale de l'association, d'ajouter : « Nous sommes confrontés à une situation » inédite en France. Laure Artru, [illegible] n'amplifie l'aggravation de la situation » inédite en France. Laure Artru, [illegible] 2,9 millions de personnes n'ont pas de médecin traitant, dont 600 000 nouveaux d'une affection de longue durée. 23 millions de personnes vivent dans un désert médical. Ce pays n'huge est plus que jamais concerné. À Lisieux et ses alentours, 27 % de la population n'ont pas accès à un médecin traitant. Ce chiffre daté de 2023 et hen ne (et qu'il n'a pas augmenté depuis. « Il y a un problème de répartition géographique des médecins. Seulement 13 % du territoire français ont suffisamment doté. Pourtant, tous les Français financent la Sécurité Sociale à travers leurs cotisations et l'impôt » rappelle Mireille Drouet, vice-présidente de l'association et maire délégué du Mesnil-Germain.

« Les conséquences sont dramatiques »

Dans le Cotentin, le nombre de médecins par habitant a diminué de 31 % entre 2010 et 2024. Il a augmenté de 16 % dans les Hautes-Alpes sur la même période. « Ils s'agglutinent dans ce que j'appelle le MMM: mer, montagne, soleil, métropole. Les conséquences pour les zones sous-dotées sont dramatiques, avec des patients qui cassent de ne [illegible] et de la surmortalité. Je le constate dans ma région » déplore Laure Artru, médecin rhumatologue dans la Sarthe.

L'association plaide pour la régulation de la profession, comme se prévoit la loi [illegible] en mai et portée notamment par le député de Lisieux Fabien Jerome Patrier-Leitus (Horizons). « La loiette doit encore passer par le Sénat » précise le président. L'ACCDM défend quatre propositions : limiter le conventionnement des médecins en région bien pourvue, limiter la durée de remplacement des médecin, [illegible] mieux une délégation transitoire de travail en zone sous-dotée pour tous les généralistes ou spécialistes disponibles pour une durée de deux ans et généraliser la délégation de tâches des médecins. Des solutions qui seront détaillées lors de la réunion de samedi après-midi.

● Julien LAGARDE

● Samedi 11 octobre à 17h à Livarot, salle du cinéma Le Parc. Ouvert à tous.

Jusque fin d'année, nous sommes demeurés vigilants sur la situation, nous informant auprès d'instances ayant des leviers pour agir, notamment la CPTS.
Notons des améliorations dans l'orientation de patients sans médecin référent.

Mireille DROUET
Référente de l'antenne du Calvados
Vice-présidente de l'ACCDM

[1] ***Groupe transpartisan*** : Plus de 250 députés, du LR à la FI, qui soutiennent le projet de proposition de loi contre les déserts médicaux déposé par Guillaume Garot, député – voir Annexes 1, 2 & 3, et site ACCDM/archives

Antenne de CHARENTE

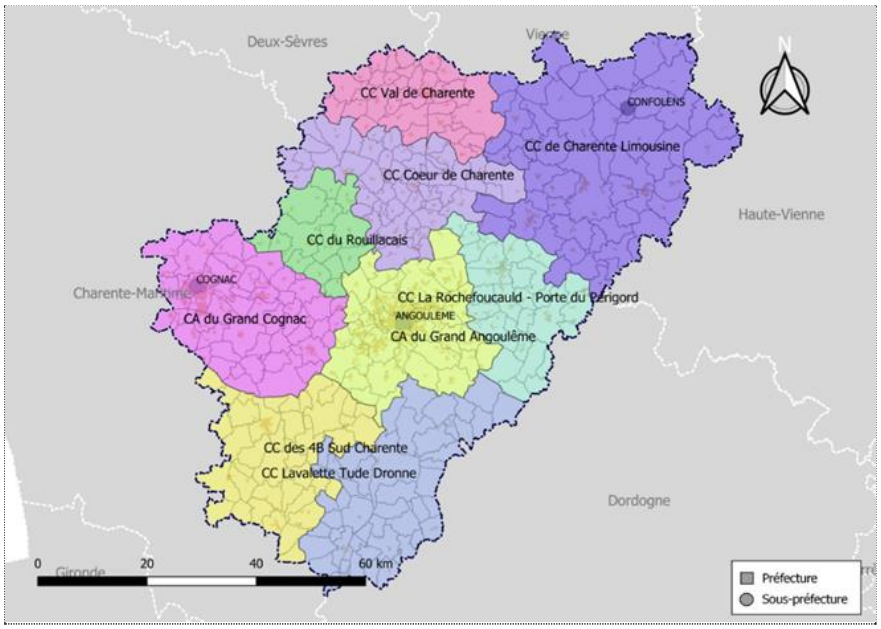

L'antenne de Charente a été créée en 2021, lorsque la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Chalais s'est trouvée sérieusement menacée par le départ en retraite de notre médecin traitant, les 2 autres médecins devant faire de même sous peu
C'était au départ une initiative individuelle, ce qu'elle est restée malgré la sympathie de nos concitoyens, adhérant éventuellement, mais sans s'engager.
Or c'est tout le département de la Charente qui est touché par la désertification médicale - en témoigne le classement en ZIP[1] de la quasi-totalité de ce territoire.

Voici les **principales actions auxquelles l'ACCDM a été associée en Charente** pendant l'année 2025, que j'ai chaque fois représentée :

- ✓ en février et en mars avec les élus locaux (essentiellement la Mairie de Chalais) et la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) : préparation de l'arrivée des Docteurs Juniors avec le projet d'aménagement d'un Internat Rural dans les locaux de l'ancienne Trésorerie de Chalais

- ✓ en mars : soutien de notre association à l'original Défi Sportif organisé à Villefagnan (nord-Charente) pour sauver la MSP menacée de fermeture par le départ en retraite du dernier médecin traitant de la commune

- ✓ le 21 mai : mon audition à l'Assemblée Nationale en compagnie de mon homologue ACCDM de Dordogne Claudine LE BARBIER, sur invitation des députés Jean-François ROUSSET (Renaissance) et Yannick MONNET (PCF), sur l'évaluation des dispositifs mis en œuvre à l'échelle nationale pour aider l'installation des jeunes médecins

- ✓ en juin : participation au Salon des Maires à l'espace Carat d'Angoulême ; je suis invitée par le Président pour la Charente de l'AMF (Association des Maires de France) à tenir un stand d'information, parmi d'autres associations engagées dans des actions relatives à la Santé (Don du Sang, etc …)

[1] ZIP : zone d'Intervention prioritaire
voir https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/le-zonage-des-medecins-en-nouvelle-aquitaine

- ✓ en juin : ma présence à l'Assemblée Nationale dans une délégation de l'ACCDM venue pour soutenir l'arrivée de la longue marche entreprise avec notre soutien par le maire de La Ferrière-aux-Etangs, Vincent BEAUMONT, entre sa commune et Paris, pour protester contre la désertification médicale qui frappe durement sa région (l'Orne) comme une bonne partie du territoire français ;

… à cette occasion, nous avons été reçus à l'Assemblée Nationale par une dizaine de députés de la Commission GAROT …
et le même jour au Sénat par trois sénateurs de bords politiques différents autour de cette même question.

- ✓ des échanges avec Madame MARSAUD, députée Renaissance de la 2ème circonscription de Charente, et la présence de l'antenne à la réunion publique sur l'accès aux soins en Charente que cette députée a organisée à Jarnac en septembre avec la présence de son collègue député Jean-François ROUSSET

- ✓ des échanges avec René PILATO, député LFI de la 1ère circonscription de Charente, et sa collaboratrice Aude MARCHAND

- ✓ des rencontres avec Agnès GARNAUD, coordinatrice de la CPTS sud-Charente (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé constituée en association) qui a associé l'ACCDM à la CPTS comme représentante des usagers de la santé (sans voix délibérative)

- ✓ des rencontres avec Béatrice BELLOT du CLS (Contrat Local de Santé de sud Charente) ainsi qu'avec Monsieur Joël PAPILLAUD et Monsieur Benoît DELATTE, respectivement vice-président et président du Pays Sud-Charente, pour faire le point sur les difficultés d'accès aux soins et les actions entreprises au niveau local pour convaincre des professionnels de santé de venir s'installer ici (médecins généralistes surtout, mais dentistes aussi)

- ✓ une prise de contact avec Anne BERTHOMME de l'association ATTAC-Barbezieux en vue de futures actions communes, à commencer par une réunion publique d'information à laquelle se joindraient la CPTS et le CLS.

Le problème principal rencontré par l'antenne de Charente est de manquer de membres actifs : une référente (moi-même) assume l'intégralité du travail bénévole.

Marie-Annick VILLETTE avait pris en charge en 2024 la moitié nord du département. Elle demeure une adhérente convaincue de notre association mais elle a dû démissionner de cette responsabilité pour raisons personnelles, si bien que je me retrouve seule pour un aussi vaste département, personne autour de moi n'ayant manifesté le désir de se mobiliser au-delà d'une adhésion – malgré un appel aux adhérents en date du 11 février 2025

Quels arguments pour motiver l'intérêt de bénévoles ?

*Une bouffée d'air est en perspective avec l'arrivée prévue sur le terrain en 2026 des "**docteurs juniors**", statut d'étudiants en médecine travaillant en « autonomie supervisée », dans notre cas en spécialité de médecine générale et prioritairement dans les zones "sous-dotées" pour 6 mois, durée renouvelable - et dans l'espoir qu'ils restent.*

*C'est dans cette perspective que **la mairie de Chalais avait entrepris le projet de rénovation d'un bâtiment** appartenant à la commune pour en faire **un lieu d'accueil à destination des jeunes professionnels de santé** en stage dans notre zone, dont les "docteurs juniors" attendus. L'ACCDM s'est trouvée associée à ce projet, qui a dû malheureusement être abandonné, les frais de rénovation du bâtiment excédant les possibilités budgétaires de la municipalité, même avec le soutien financier des autres communes du bassin de vie.*

*Je souhaiterais que se constitue au moins à **Chalais** une petite équipe dynamique qui participe en fonction des appétences de chacun à :*

- ✓ *une nouvelle campagne d'adhésions. En effet, plus nous serons nombreux, plus nous pourrons peser dans les discussions et être crédibles face à nos interlocuteurs*
- ✓ *la préparation d'une nouvelle réunion publique, et surtout la mise en commun d'idées et de propositions sur les interventions à mener auprès des élus et des institutions, pour faire entendre la voix des citoyens*
  - *lesquels réclament du gouvernement des mesures d'urgence avec effet rapide sur le terrain (par exemple la régulation d'installation des nouveaux médecins),*
  - *lesquels réclament également le respect de leurs droits (l'accès à la santé est un droit inscrit dans la Constitution, et nous payons tous nos cotisations à la Sécurité Sociale pour un service en retour qui n'est plus égalitaire, selon le lieu où on habite en France),*
  - *lesquels enfin ne se résignent pas à ce que dans les campagnes l'espérance de vie soit de 2,3 ans inférieure à la moyenne nationale.*

Conclusion en forme de perspectives à l'heure où je rédige ce bilan[2]

Au niveau législatif la proposition de loi GAROT a été votée à l'Assemblée Nationale et n'attend plus que son examen par le Sénat.

Localement la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Chalais a vu l'arrivée d'un médecin de Bordeaux 3 demi-journées par semaine, et la solidarité de 3 médecins de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montmoreau se concrétiser avec 3 demi-journées de consultations hebdomadaires.

Nous attendons l'arrivée de 2 (peut-être 3) docteurs Juniors en novembre prochain, avec l'espoir qu'ils restent à Chalais au-delà des 6 mois d'exercice obligatoire.
L'accès aux soins s'est amélioré aussi à Barbezieux, qui bénéficie de l'existence d'un hôpital régional avec un service d'Urgences dynamique. De la même façon que Chalais bénéficie de l'aide de la MSP de Montmoreau, Blanzac bénéficie de celle de Barbezieux.

Ainsi l'offre de soins connaît-elle ici un regain d'activité encourageant, qui permet d'éviter le pire en Sud-Charente. Cependant l'avenir reste incertain, et chacun espère l'installation pérenne de nouveaux médecins qui redynamiseront l'accès aux soins dont la population de Charente a tant besoin.

Anne ORTH,
Référente de l'antenne de Charente

[2] Juillet 2026

ANTENNE DE DORDOGNE

Activité 2025

21 janvier : rencontre à Bordeaux avec le Directeur Régional de l'ARS. Pour présenter l'Association et ses revendications.

10 mars : rencontre avec le Président du Syndicat des Infirmiers libéraux de Dordogne pour échanger sur nos demandes mais aussi sur les difficultés rencontrées par la profession en raison de la pénurie de médecins. Cette rencontre a débouché sur une invitation au Congrès départemental des infirmiers libéraux.

20 mars : participation au Congrès départemental des infirmiers libéraux à Périgueux (100 personnes environ).

21 mars : participation à l'Assemblée Générale de la Caisse locale du Crédit Agricole (80 personnes environ). Distribution de tracts ACCDM.

5 juin :

participation au Gala de la Presse de Dordogne (300 personnes environ) qui a particulièrement distingué l'Association en me remettant un « diplôme ».

11 octobre : participation à l'opération Octobre Rose sur le marché

13 octobre : rencontre avec le Directeur de l'hôpital de Bergerac

4 novembre : rencontre avec l'ARS 24 pour définir les modalités d'accueil de médecins volontaires (plan Bayrou)

Au cours du premier semestre 2026 Claudine Le Barbier fait part à la présidente de l'ACCDM, Laure Artru, de son engagement dans un projet qui ne lui permettra pas pendant plusieurs mois d'assumer sa fonction de référente. Elle n'a pas non plus disposé de la disponibilité nécessaire pour apporter plus de détails au rapport d'activité de l'antenne de Dordogne.

Eléments d'activité
communiqués par Claudine Le Barbier
Référente de l'antenne de Dordogne

ANTENNE DU GERS

Le Gers est un département qui comptait 192 645 habitants en 2023.
Je suis infirmière en exercice libéral à la retraite. Lorsque je décide de ***créer l'antenne en février 2022*** l'accès aux soins dans le Gers est confronté aux mêmes difficultés que les autres départements :

- ✓ L'hôpital général qui nécessite d'importantes rénovations (invitation à l'inauguration le 1er octobre 2026)
- ✓ Un projet de construction d'un nouvel hôpital, annoncé avec enthousiasme en 2023 par l'ARS et les médias, mais abandonné depuis 5 ans
- ✓ La fermeture d'une clinique en 2023 faute de trouver un repreneur financier, malgré ses nombreuses spécialités
- ✓ Un hôpital psychiatrique en grande difficulté en raison du manque de lits et de personnel et notamment de psychiatre.

La proximité de Toulouse, où se concentrent la plupart des activités chirurgicales, ainsi que la section 2 fois 2 voies de l'autoroute à péage gratuit, semblent « sauver » la situation chirurgicale … Parmi les 171 médecins généralistes du département au 01/01/2023, 50 % prendront leur retraite dans les 5 prochaines années, évaluation faite par les médias. C'est en effet difficile d'avoir les chiffres précis soit de l'INSEE, soit de l'ARS, soit de la CPAM.

Modalités d'action

Face à une telle situation, la seule réaction possible me semblait être d'organiser une défense commune des usagers de la santé. Ma rencontre avec le référent du Lot et les membres actifs de l'antenne de Mayenne a confirmé ce choix.

Mon objectif était, et reste, de faire connaître l'association et sa mission (*car l'ACCDM est la seule association nationale œuvrant à mettre fin aux déserts médicaux*) et de la faire connaître d'abord aux décisionnaires, élus (*maires, députés, sénateurs*), collectivités, ARS, DAC[1], CPAM, préfecture … qui peuvent faire évoluer la situation.
J'agis, en apprenant, auprès des structures en lien avec la santé et le soin.
C'est pourquoi je multiplie mes présences dans des lieux et réunions stratégiques afin de faire connaître l'ACCDM.

Mais seule bénévole active dans le Gers, avec peu d'adhésions locales donc peu d'ouverture pour la constitution d'une équipe active, j'ai également opté pour représenter les usagers de la santé au sein des instances (*comme le fait également Jean Rigal dans le Lot*) c'est-à-dire porter directement la parole des personnes qui sont « en dehors du soin » en apprenant des problématiques sur la qualité et la sécurité du système actuel.

L'ACCDM n'étant pas à ce jour reconnue comme association représentante d'usagers de la santé, je représente aujourd'hui les usagers de la santé au titre de la CLCV (*Consommation Logement Cadre de Vie*[2]), laquelle est membre de France Assos Santé[3] et me permet de m'exprimer au nom de l'ACDM.

---

[1] DAC : Dispositif d'Accompagnement en situation Complexe
[2] https://www.clcv.org/ il s'agit d'une association nationale de défense des consommateurs et usagers
[3] https://france-assos-sante.org/ France Assos Santé regroupe une centaine d'associations nationales **agréées de santé.** La plupart représente des patients, mais d'autres sont investies dans le champ du handicap ou de la précarité, au côté des personnes âgées ou retraitées, des familles, des consommateurs ou encore dans la protection de l'environnement.

Pour exercer cette fonction j'ai suivi des formations dispensées par France Assos Santé. Cette fonction m'a été attribuée pour 3 ans, renouvelables, par la direction départementale du Gers de l'ARS.
Mais tous mes interlocuteurs, dont France Assos Santé Occitanie, savent que je suis adhérente et référente de l'ACCDM pour l'antenne du Gers.

Activité en 2025

✓ Représentation des usagers

J'exerce actuellement une fonction de « RU » *(Représentante des Usagers*) titulaire au sein :

- du Centre Hospitalier d'Auch
- de la clinique neuro-psychiatrique d'Embats à Auch

et une fonction de RU suppléante à l'Hôpital de proximité de Lombez-Samatan.

✓ Représentation citoyenne auprès du Conseil Général

J'ai été nommée pour la seconde fois « suppléante en consultation citoyenne gersoise » par le conseil départemental du Gers en tant qu'ACCDM.
Je peux donc être appelée sur un projet à financer pour une association, un organisme, ou un usager de la santé … en lien avec l'amélioration de l'accès aux soins.

✓ Participation à plusieurs réunions du Comité d'Ethique Occitanie[1]

Le comité fonctionne sous forme d'assemblées qui peuvent réunion 300 personnes.
Cet Espace de Réflexion Ethique Régionale (ERER, créés par la loi sur la bioéthique de 2006) inscrit son action dans le champ des sciences de la vie et de la santé[2].

✓ Journée des associations

Stand ACCDM toute la journée à Riscle (Ouest du département) – juin 2025

✓ Projet de fermeture de la ligne ferroviaire entre Auch et Toulouse

26 mai 2025 - Réunion à Auch organisée par la Région Occitanie et sa présidente Carole Delga.
J'y fait valoir la situation des personnes handicapées qui se déplacent en train pour aller voir des médecins spécialistes à Toulouse. Les trains constituent le mode de déplacement le plus fréquent et rapide pour se rendre à Toulouse, leur suppression serait dramatique pour certains patients. La ligne SNCF est par ailleurs un plus pour l'attrait du département quant à l'installation de nouveaux médecins et les étudiants. Les bus ne seraient pas une solution satisfaisante, notamment en raison de leur absence, bien souvent, d'accessibilité. Ce projet s'il était réalisé serait une catastrophe pour le département.

[1] https://www.ere-occitanie.org/
[2] A la date d'écriture de ce rapport en 2026 je suis membre du comité d'éthique du GERS

✓ **Manifestation pour la réouverture de la ligne ferroviaire entre Auch et Agen**

26 juin 2025 devant la gare de l'Isle Jourdin.
La ligne Auch-Agen a disparu au profit des cars. Or il faut des trains pour ce département attractif. Par ailleurs l'Isle Jourdin, située à 5 kms du dernier tronçon avant Toulouse, est la commune la mieux dotée avec 11 médecins qui pourraient s'en aller s'il n'y avait plus cette facilité d'accès à Toulouse par le train.

✓ **Travail au long cours avec la FECOP**[1] (située à Carcassonne, dans l'Aude)

« Depuis 2015, la FECOP accompagne, forme et soutient les équipes de santé dans l'exercice pluriprofessionnel coordonné sur toute la région Occitanie »
La FECOP soutient la création de Maison de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et d'Equipes de Soins Primaires (ESP).
3 réunions d'information sur le sujet en 2025.

✓ **Invitation** le 14 septembre 2025 **– de la *Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité***[2]

200 personnes présentes à une assemblée pré-AG, marche de l'hôpital de Marmande, jusqu'à la salle de réunion, puis Assemblée Générale de l'ACCDM. J'ai présenté l'ACCDM lors de la pré-AG.

Conclusion et perspectives 2026

L'ACCDM est connue dans le département du Gers par toutes ses administrations.

Perspectives

- ✓ Devenir membre du Comité d'Ethique Occitanie au nom de l'ACCDM
- ✓ Poser candidature en 2027 auprès de l'ARS Occitanie pour devenir membre du Comité Territorial de Santé[3]
- ✓ Poser candidature en 2026 auprès de l'ARS Occitanie pour devenir membre de la CRSA[4] .

Ce sont à ces postes-là qu'on peut contribuer à l'élaboration des politiques de santé.

La CPTS d'Auch, la Mutualité Sociale Agricole et la DAC commencent à s'ouvrir à l'ACCDM. Des invitations se profilent, ce qui nous permettra d'échanger.

Véronique Eoche-Duval
Référente de l'antenne du Gers

[1] Fédération de l'Exercice COordonné Pluriprofessionnel https://www.fecop.fr/ pour la médecine libérale
[2] https://coordination-defense-sante.org/
[3] Les *Conseils Territoriaux de Santé* (CTS) sont les instances départementales de démocratie en santé. Ils constituent le relais de proximité de la *Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie* (CRSA) dans chaque territoire et assurent un lien direct entre les besoins de la population et les décisions régionales. Ils rassemblent professionnels, institutions, élus, associations et usagers afin de coconstruire des politiques de santé adaptées aux réalités locales.
[4] CRSA : Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

Antenne de Haute-Garonne

A l'issue d'une réunion publique de députés transpartisans à Blagnac, impulsée par le député local (Hadrien Clouet), Charles Moll propose en 2022 de créer une antenne ACCDM Haute Garonne.

Toulouse s'accroit de 58.000 habitants entre 2012 et 2022 et le département dépasse les 1 500 000 habitants.

	nbre hab
✓ Colomiers	41 000
✓ Tournefeuille	30 000
✓ Blagnac	28 000
✓ Muret	26 000
✓ Plaisance du Touch	21 000
✓ Cugnaux	21 000
✓ Balma	18 000
✓ Castanet-Tolosan	15 500
✓ Ramonville	15 500

complètent le tableau

Activité 2025

✓ **21 janvier**

Réunion annuelle à destination des adhérents et sympathisants : activité de l'année passée et sujets d'actualité.

✓ Participation à 2 tables rondes organisées par l'association LA MELEE à Toulouse (association pour accompagner l'innovation et la transition numérique en Occitanie)
11 avril sur le thème : « Fresque sur la santé du futur » :
27 mai sur le thème : « la bataille du numérique en santé »
Notre présence permet de nouer des contacts et de faire connaître l'ACCDM.

✓ Participation aux réunions qui abordent la question des déserts médicaux :

- Rencontres avec les responsables des 5 Comités du groupe santé, centre-ville de Toulouse (*collectifs citoyens travaillant sur la thématique santé ou des thématiques impliquant la santé*) et participation à leurs réunions publiques concernant les déserts médicaux.
- **Avril** Participation au groupe santé de l'Union Départementale CGT 31 : Informations sur les CHU et luttes
- **13 et 14 mai** stand à la fête des associations place du Capitole à Toulouse. Rencontre avec la responsable du secteur santé de la ville, et bien des échanges.
- Plaisance du Touch, participations au groupe santé existant

✓ Distributions de tracts sur <u>les marchés</u> avec nos 2 drapeaux sur pied :

23 mars au marché de Tournefeuille

30 mars Cartoucherie Toulouse

10 avril Colomiers

7 mai à Blagnac plusieurs fois et en particulier pour fêter le vote de la loi transpartisane, dite Garot, par l'assemblée nationale, avec Hadrien Clouet, député de la circonscription.

Nous avons droit à un article avec photo sur la Dépêche du Midi à chaque fois.

Nous sommes connus, nous soutenons tous ceux qui luttent pour faire reculer les déserts médicaux.

La période des manifestations contre la réforme des retraites a permis de populariser nos chasubles et de générer de nombreux contacts.

La complexité de la tâche, les perspectives lointaines, rendent cependant les adhésions et le militantisme difficile. Malgré une activité conséquente nous n'avons pu ni atteindre les 30 membres ni obtenir une implication réelle de nos membres.

Charles MOLL,
Référent de l'antenne Haute-Garonne

Antenne du Lot

En décembre 2021, le *Collectif des Patients Abandonnés* a rejoint l'ACCDM en créant l'antenne du Lot. Ce Collectif était constitué d'une partie de la patientèle d'un médecin interdit d'exercer pour avoir refusé de se faire vacciner contre le Covid.

Très rapidement l'antenne a choisi de se mobiliser pour l'accès aux soins au travers de la représentation des usagers des établissements et services de santé : entrer dans les instances pour y porter la voix des usagers. L'antenne devient dans ce but le « Comité du Lot » pour adhérer en tant que membre actif à la Coordination Nationale des Comités de Défenses des Hôpitaux et Maternités de Proximité[1], laquelle signe pour ses adhérents, qu'elle connaît, une autorisation de candidature comme RU[2] auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS Occitanie).

Aujourd'hui des membres de l'ACDDM 46 sont habilités comme RU. Cette fonction est soumise à une obligation de formation dans un délai de 6 mois.
L'ACCDM 46, soit une vingtaine de bénévoles RU, est encadrée par « France Assos Santé » pour être la voix des usagers et être partenaire de « Que Choisir Ensemble ».

L'antenne est en 2025 animée par deux co-référents, Jean Rigal pour le sud du Lot et Jacques Capel pour le nord.

Activité 2025

L'ACCDM 46 a pour devise, l'« *accès aux soins pour tous, à proximité et dans un délai raisonnable* » et pour action, l'engagement principal de défendre et promouvoir le SAS (Service d'Accès aux Soins) pour tous les citoyens lotois ayant des problèmes de santé urgents et non prévus.

Il s'agit d'améliorer l'accès aux soins et la qualité des soins via la représentation des usagers de la santé dans toutes les instances concernées. C'est notre engagement dans ce département rural de 175 000 habitants où la moyenne d'âge est l'une des plus élevée de France.
Dans notre désert médical, l'accès aux soins est une difficulté majeure à neutraliser pour toutes les personnes seules, isolées et sans moyens de transport.

L'antenne du Lot a choisi comme action de fédérer toutes les instances sensibilisées dans l'organisation d'un **Système d'Accès aux Soins** (SAS) avec ce numéro d'appel gratuit **116 117**.

Nous avons, dès 2022 dans le cadre de notre fonction de RU et à chaque occasion, veillé à ce que soit reconnu ce numéro comme une réponse à tous les lotois en difficulté médicale et qui parfois abandonnent leur recherche.

En 2023 le **116 117** existe mais reste connecté au **15**.
Le groupe des RU du Lot s'organise pour soutenir la mise en œuvre du SAS avec la participation des quatre Communautés Professionnelles de Territoires de Santé (CPTS) du Lot.

En avril 2024 le 116 117 remplace le 3966 pour l'accès à la médecine de garde mais le projet d'un SAS est retenu par l'ARS Occitanie pour une mise en service début 2025.

Le 17 juin 2025 : mise en service du SAS, Service d'Accès aux Soins du Lot, par un communiqué de presse.

---

[1] Disposant d'un agrément national d'associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

[2] Le Représentant des Usagers est le porteur, au sein des instances et commissions au sein desquelles il est mandaté, de la parole des usagers du système de santé, garant du respect de leurs droits et de leurs intérêts.

« **Accès aux soins dans le Lot : adoptez les bons réflexes !**
Ne vous déplacez pas aux urgences, appelez le **116 117**

Que vous soyez résidant ou de passage dans le Lot, sachez que vous pouvez disposer du **SAS 46** (**S**ervice d'**A**ccès aux **S**oins du **Lot**) qui est ouvert dans notre département depuis le 17 juin 2025 **24h/24, 7jour/7 tous les jours de l'année.**

En effet, depuis cette date, une **plateforme unique** regroupe tous les appels du SAMU centre **15**, des Sapeurs-Pompiers **18**, le N° international de Secours **112** et du SAS 46 avec le n° **116 117.** Des assistants de régulation médicale vous accueillent et vous dirigent sur les services concernés par votre demande.

Le **116 117 (l'appel est gratuit)** répond à toutes demandes de **soins urgents et non prévisibles.** Que vous soyez, un patient, une victime, un voisin ou un témoin, devant un problème médical aigu, sans médecin traitant ou indisponible, ayez le **réflexe d'appeler le 116 117 avant tout déplacement** vers un centre de soins de proximité. **Seulement en cas d'urgence vitale composez le 15**

Le **SAS 46** est un service universel complémentaire de la **PDSA** (**P**ermanence **D**es **S**oins **A**mbulatoires) et accessible sur **tous les territoires du Lot**. Il doit faciliter l'accès aux **soins urgents et non programmés** nécessitant une **prise en charge sous 48H heures.**

Après notre information (avril 2024) de la mise en service du 116 117 pour remplacer le 3966 (médecins de garde), **L'ACCDM 46** (**A**ssociation de **C**itoyens **C**ontre les **D**éserts **M**édicaux, Antenne du **Lot**) tient à saluer et promouvoir le **SAS 46 (S**ervice d'**A**ccès aux **S**oins du **Lot**) dans son intégration sur la plateforme unique de régulation des appels d'urgences du département.

Cette plateforme, officiellement inauguré le 14 novembre dernier, **est une organisation au service des citoyens** et qui répond bien aux attentes de tous les usagers **en difficulté d'accès aux soins** dans leurs demandes d'informations, orientations et prises en charge si nécessaire.

Une réponse immédiate vous orientera vers un médecin de permanence pour une prise en charge de votre appel. De **l'urgence d'une consultation au simple conseil médical**, votre appel est susceptible d'être enregistré pour éviter tout abus.

La « **P**lateforme de **R**éception des **A**ppels d'**U**rgence et de **S**oins aux **PER**sonnes » (**PRAUSPER**) est supportée et basée dans les locaux du **SDIS** (**S**ervice **D**épartemental d'**I**ncendie et de **S**ecours) regroupant dans un seul lieu le **CTA** (**C**entre de **T**raitement de l'**A**lerte) et du **CODIS** (**C**entre **O**pérationnel **D**épartemental d'**I**ncendie et de **S**ecours) des sapeurs-pompiers, le **CRRA** (**C**entre de **R**éception et de **R**égulation des **A**ppels) du SAMU et la **PDSA** (**P**ermanence **D**es **S**oins **A**mbulatoires) avec le **SAS** (**S**ervice d'**A**ccès aux **S**oins).

Nous souhaitons également promouvoir l'engagement bénévole de toutes celles et ceux, qui mandatés par leurs associations, ont fait le choix d'être des **Représentants des Usagers (RU)** dans notre système de santé, **pour faire valoir et défendre leurs droits.**

Très prochainement, une action d'une campagne d'information et de promotion est envisagée à l'adresse de toutes les Mairies du département du lot.

L'**ACCDM 46** (**A**ssociation de **C**itoyens **C**ontre les **D**éserts **M**édicaux du **Lot**) est membre de la **CN-CDHMP** (**C**oordination **N**ationale des **C**omités de **D**éfenses des **H**ôpitaux et **M**aternités de **P**roximité) dont des adhérents sont **bénévoles** auprès de **Que Choisir Ensemble** (Citoyens et Usagers) en tant que partenaires, pour bénéficier et porter son agrément ministériel à être **RU** (**R**eprésentants des **U**sagers) dans sa partie **Santé** et membre de **France Assos Santé**-Occitanie.

Notre projet en 2026 est de promouvoir ce SAS par une sollicitation de chaque mairie :

- Nous proposerons la nomination d'une personne déléguée au sein de la municipalité pour relayer notre action auprès de ses administrés et être notre correspondante locale
- Nous solliciterons la participation de la mairie aux frais engagés.

Jean Rigal et Jacques Capel
Co-responsables de l'antenne du Lot

Antenne de Mayenne

Laval, siège de l'association

L'association de Citoyens Contre les Déserts Médicaux a été créée à Laval en octobre 2016 par Maxime et Elodie Lebigot.
Une équipe s'est constituée avec en sus des membres fondateurs, Michel Carréric, Dominique Demange, Solange Connan encore présents aujourd'hui et d'autres soit 7 personnes. La mairie de Laval a mis en 2023 un local (et si besoin une salle de réunion) à leur disposition gracieusement au sein de la maison des associations. Ce local est également celui du siège.

C'est la création d'une antenne en 2018 dans l'Orne qui a donné à l'équipe mayennaise de Laval le statut d'antenne.

Ce sont deux députés de la Mayenne, Guillaume Garot et Yannick Favennec qui ont porté à partir de ce département la loi transpartisane contre les déserts médicaux, déposée à l'Assemblée Nationale par Guillaume Garot.

Soutien de l'hôpital de Laval : retour sur l'année 2024

14 octobre 2024, présence de l'ACCDM-antenne de Mayenne à la réunion publique, en mairie de Laval 53000

Objectif de la réunion :
Répondre aux questions des citoyens et sortir de la crise dans un contexte de tension accrue aux urgences. La direction de l'hôpital a décidé en septembre de mettre en place une nouvelle organisation, entraînant la démission de 8 médecins. Depuis, la situation ne s'est pas améliorée.
Le Pr D. Savary (*chef des urgences du CHU d'Angers et auteur d'un rapport sur les urgences de Laval*), était présent à cette réunion. Il a été question du « fonctionnement du service et des perspectives pour assurer le meilleur accès aux soins pour tous ».

Activité 2025

De mars à novembre 2025 : réunions du comité de suivi

5 réunions du *comité de suivi concernant la situation des urgences* se sont tenues à la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS Pays de la Loire) :
➪ *les 5, 10 et 28 mars 2025, le 2 juin 2025, le 29 septembre 2025 et le 3 novembre 2025.*
Il s'agissait d'organiser un fonctionnement coordonné des urgences des 3 hôpitaux du département (le CH de Laval, CH de Mayenne, CH de Château-Gontier)

Malgré les divergences de fonctionnement des différents hôpitaux et les clivages médiatico-politiciens et suite à la visite du Dr Neuder[1], ministre de la santé **en juin 2025**, un consensus fut trouvé avec la mise en œuvre de l'audit réalisé par le Pr Savary :

- Préconisation du déport du SAMU[2] à Angers
- Mise en place d'un triumvirat[3] pour décider de l'organisation des urgences sur le département

Par ce biais on assiste à une récupération de 4 médecins urgentistes qui peuvent être réaffectés dans les services des 3 hôpitaux. Il aurait fallu 10 à 15 médecins de plus pour éviter les fermetures des urgences dans les périodes d'été (période de prise de congés) ou des horaires de « nuit profonde » (minuit à 8h).

Focus sur la réunion du 29 septembre 2025

Réunion à la préfecture du comité de suivi des urgences des 3 hôpitaux du département, à la demande de la préfète et du directeur de l'Agence Régionale de Santé.

Etaient présents :

- Olivier Richefou président du Conseil Départemental,
- les 3 maires de Laval, Mayenne, Chateau Gontier,
- Guillaume Garot, député de la Mayenne
- les 3 directeurs des Centres Hospitaliers de Laval, Mayenne et Château-Gontier
- les 3 médecins chefs de services des urgences des Centres Hospitaliers Universitaires d'Angers, Le Mans et Rennes *(triumvirat)*
- le président de la CME[4] de l'hôpital de Laval
- le directeur de la polyclinique du Maine
- le président du conseil départemental de l'ordre des médecins,
- le représentant des ambulanciers de la Mayenne
- la CPTS[5] de Laval
- le colonel des sapeurs-pompiers de la Mayenne
- les représentants des différents syndicats et associations dont AUDACE 53[6] et l'ACCDM-antenne de Mayenne

L'objet de la réunion était le suivant : *Quelles pistes pour régler la crise des urgences en Mayenne ?*

Le groupe chargé de proposer des solutions présente 3 priorités :

1. *Consolider le fonctionnement du service des urgences de Laval afin de permettre une réouverture 24h/24 et 7j/7 dans les meilleurs délais*
2. *Concernant les appels aux urgences, laisser le décroché du téléphone en Mayenne, mais gérer les appels au CHU d'Angers par le SAMU[7] 49*
3. *Structurer un SMUR[8] départemental basé à Laval porté par les équipes médicales de chacun des trois établissements de Château-Gontier, Laval et Mayenne*

… et celle du 3 novembre 2025 : mêmes participants que lors de la réunion du comité de suivi du 29 septembre 2025.
Les plannings posent toujours problème avec des zones et des horaires sans amplitude sur les 3 hôpitaux.
L'ARS est beaucoup sollicitée mais ne répond toujours pas aux attentes.
Le colonel des pompiers fait remarquer que le patient est souvent transporté dans un hôpital pour être rédigé ensuite vers un autre. Les ambulanciers libéraux font le même constat.

---

[1] Voir paragraphe plus loin : Manifestations en soutien des Centres Hospitaliers de Laval et Mayenne, **2 juin 2025**
[2] SAMU : Service Ambulatoire de Médecine d'Urgence
[3] Professeur Savary, chef de service des urgences d'Angers, accompagné des chefs de service des urgences respectives des CH de Rennes et du Mans
[4] CME : Commissions Médicale d'Etablissement
[5] Communauté Professionnelle de Territoire de Santé
[6] https://www.audace53.fr/
[7] SAMU : Service d'Aide Médicale Urgente.
[8] SMUR : Structures Mobiles d'Urgence et de Réanimation

D'avril à juin 2025, le président du Conseil Départemental a réuni les associations gravitant autour de la santé. L'objectif affiché était de travailler ensemble pour essayer d'améliorer la santé des mayennais. Les instances habituelles, médicales, n'ont pas été conviées.
Le sujet devient mobilisateur sur cette question pour le Conseil Départemental (de droite) face aux décideurs politiques (notamment les députés mayennais du groupe transpartisan[1], Guillaume Garot (*socialiste*) et Yannick Favennec (*Liot en 2025*).
En parallèle avec les Etats Généraux de la Santé organisés en 2023 par le Conseil Département de la Mayenne, nous constatons que le sujet de la santé ne peut plus être occulté par Olivier Richefou, président du Conseil.
Chacun est appelé à faire des propositions, ce que fait l'antenne de Mayenne.

Les réunions se sont tenues le 3 avril 2025 dans le cadre du Forum Santé puis les 15 mai et 19 juin 2025.

Autres actions

7 septembre 2025 :
Action de visibilité au sein du forum des associations lavaloises (400 associations de tous horizons).

15 septembre 2025

À l'invitation des députés de la Mayenne
- Guillaume Garot (PS),
- Yannick Favennec (Liot),

une vingtaine d'élus du groupe transpartisan sur la lutte contre les déserts médicaux se sont réunis, ce lundi à Laval, pour leur rentrée parlementaire.

Un communiqué de presse a suivi[2] ainsi qu'un article dans Leglob-Journal.

16 septembre 2025 :

Manifestation à Nantes à partir du Centre Hospitalier Universitaire à l'appel de tous les syndicats de soignants de l'ensemble des hôpitaux des Pays de la Loire, avec présence de l'antenne de Mayenne et de Laure ARTRU, présidente de l'ACCDM, qui a pris la parole en podium et a été brièvement reçue à l'ARS des Pays de la Loire.
Une journaliste de Leglob-Journal a relaté l'évènement.

29 septembre 2025 : rendez-vous avec Elisabeth Doisneau, sénatrice, au sujet du projet de loi transpartisan sur la régulation des médecins. La discussion fut brève et peu constructive.

[1] **Groupe transpartisan :** *Plus de 250 députés, du LR à la FI, qui soutiennent le projet de proposition de loi contre les déserts médicaux déposé par Guillaume Garot, député – voir Annexes 1, 2 & 3, et site ACCDM/archives*
[2] Voir annexe 5

6 octobre 2025 : Rendez-vous avec le sénateur Guillaume Chevrollier au sujet du projet de loi transpartisan, pour ce qui concerne *la régulation des médecins*.
Cet échange a été constructif, nous avons examiné ensemble la photographie des déserts médicaux en Mayenne.

23 octobre 2025 - A notre demande, le docteur Hussein YASINE, chef anesthésiste des urgences de l'hôpital de Laval et président de la CME[1] nous a reçus pendant plus de 2 heures.

Thèmes abordés :
- Situation des urgences des hôpitaux de Laval, Mayenne et Château-Gontier
- Travail effectué conjointement par leurs directeurs suite au désistement du SAMU de Mayenne vu les différences de fonctionnements entre les 3 hôpitaux du fait du manque de personnel. Nous avons aussi parlé du déport du 15 sur Angers.

Conclusion :
- L'arrivée aux urgences est un parcours du combattant
- Beaucoup de personnes restent sur des brancards, alors qu'en moyenne plus de 50 lits sont occupés par des patients qui devraient être en établissement de suite ou à domicile

15 novembre 2025

Interview par *ICI Pays de la Loire* de Solange Connan et Dominique Demange, suite à une consultation citoyenne d'ODOXA intitulée « ***Ma commune, mon maire et moi – volet santé*** »[2] publiée le 12.11.2025 en préambule aux élections municipales de 2026.

Le 17 novembre 2025 Solange Connan répondait à Ouest-France (article intitulé « *L'association de citoyens contre les déserts médicaux continue « d'alerter les pouvoirs publics* »)

15 décembre 2025 : L'antenne de l'ACCDM a reçu Géraldine Bannier, députée de Mayenne afin de discuter du projet de loi transpartisan[3].

[1] Commission Médicale d'Etablissement
[2] Ces mots clés sur votre moteur de recherche permettent de retrouver facilement l'enquête et ses résultats sur internet
[3] Voir annexe 2

Manifestations en soutien des Centres Hospitaliers de Laval et Mayenne

2 juin 2025

Manifestation à l'initiative des syndicats devant l'hôpital de Laval pour la venue de Jérôme Jumel, directeur de l'ARS des Pays de la Loire, qui a stoppé les suppressions d'emplois et autres mesures restrictives.

Dans la foulée, un comité de suivi[1] s'est réuni à la préfecture où, surprise glaciale, on découvre que 38 plages d'urgences ne sont pas couvertes sur le département, soit dix-neuf jours sur juillet et août sans urgences …
Jérôme Jumel exige une mobilisation du SAMU et du SMUR tous les jours, une aide obligatoire des trois centres hospitaliers universitaires d'Angers, du Mans et de Rennes et une activation de la réserve sanitaire.

4 juin 2025

Manifestation à nouveau à l'initiative des syndicats devant l'hôpital de Laval contre toutes les mesures annoncées qui vont à l'encontre de la bonne prise en charge des malades de la Mayenne.

4 juillet 2025

<u>Nouvelle manifestation à **Laval**</u> :

Jérôme Jumel, directeur de l'ARS des Pays de la Loire, est venu annoncer :
- la suppression des licenciements prévus pour les 3 hôpitaux pour notre département,
- le soutien d'urgentistes des CHU d'Angers et de Rennes et du CH du Mans pour un objectif de réouverture des urgences de Laval à l'automne,
- un renforcement de la coopération médicale intra et interhospitalière.

… Ensuite, le même jour, 4 juillet :

<u>Manifestation à l'hôpital de **Mayenne**</u> **:**

250 manifestants

Les députés Guillaume Garot et Yannick Favennec sont derrière le ministre, de dos

[1] Voir pages 29 et 30

Nous avions sollicité une audience auprès du ministre et celle-ci nous a été accordée à l'Hôpital- Nord de Ville de Mayenne.

L'ACCDM-antenne de Mayenne, le syndicat FO et l'association AUDACE 53 ont été reçus par Sandrine Williaume, conseillère du cabinet du ministre.

Le ministre Yannick Neuder est arrivé quelques minutes après. Il est resté présent une vingtaine de minutes dans les locaux de l'hôpital.

Il a annoncé

- 24 millions € d'aide en trésorerie dont 10 pour l'hôpital de Laval,
- la confirmation des 81 millions € pour rénover le Centre Hospitalier de Laval,

Pas de solution sur le fond concernant des embauches …

Mardi 17 septembre 2025

Manifestation à 14 h devant l'hôpital de Laval avec les représentants des salariés pour :

- le maintien des emplois du personnel de soins dont ceux des urgences et de la psychiatrie,
- la non réponse de l'ARS aux revendications concernant le nombre de soignants et le nombre de lits.

Sit-in dans un rond-point de Laval

6 novembre 2025

Devant l'hôpital de Laval, nous participons à la manifestation avec les syndicats, toujours pour le **maintien du personnel** et l'amélioration des conditions de travail.

Participation à une action menée au plan national

L'antenne de la Mayenne représentée par Solange Connan était présente le 4 juin 2026 à l'Assemblée Nationale[1] pour l'arrivée de la longue marche entreprise avec le soutien de l'ACCDM par le maire de La Ferrière-aux-Etangs, Vincent Beaumont, entre sa commune et Paris pour protester contre la désertification médicale qui frappe durement sa région (l'Orne) comme une bonne partie du territoire français.

[1] Voir également page 10

Les représentant(e)s des antennes ACCDM et leur Présidente ont été reçues à l'Assemblée Nationale par une dizaine de députés dont Guillaume Garot porteur du projet de loi transpartisane et le même jour au Sénat par trois sénateurs de bords politiques différents autour de cette même question.

Il a été proposé de créer un groupe transpartisan de sénateurs à l'image de celui constitué à l'Assemblée Nationale. Les sénateurs ont trouvé cette suggestion intéressante.

Conclusion et perspectives

L'année 2025 a été enrichissante : nous avons eu plus de facilités à entrer en relation avec les institutions. Nous souhaitons cependant pouvoir travailler à l'avenir avec la délégation départementale-Mayenne de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire.

Nous travaillons en lien avec les décideurs : la préfecture, le Conseil Départemental, les maries, les députés et sénateurs, d'autres instances locales, AUDACE 53, afin de promulguer des solutions afin que toutes les mayennais et tous les francais puissent bénéficier 'un accès aux soins digne de notre constitution.

Nous avons une note d'espoir quant à l'avenir de la santé mayennaise dans les années qui viennent :

- ✓ Formation de médecins (6 000 internes il y a 10 ans, 10 000 aujourd'hui et 12 à 13 000 à l'horizon 2030)
- ✓ Déploiement de 28 docteurs juniors[1] sur notre territoire à compter de l'automne 2026
- ✓ La restructuration de l'hôpital de Laval annoncée à l'horizon 2030 qui devrait améliorer l'attractivité de l'hôpital et du territoire pour des médecins hospitaliers

Pour 2026 nous espérons également avoir encore plus de visibilité et mobiliser des adhérents et parmi elles et eux des membres actifs.

Solange Connan
Référente de l'antenne de Mayenne
Membre du CA de l'ACCDM

Dominique Demange
Membre actif de l'antenne de Mayenne
Membre du CA de l'ACCDM

[1] Docteurs Juniors : travail d'un an comme médecin sous tutorat d'un médecin généraliste

Antenne de l'Orne

L'antenne de l'Orne a été créée en avril 2018.

Activité 2025

✓ **Réunion publique 5 avril 2025 à La Ferrière aux Etangs**

Une réunion publique s'est déroulée samedi 5 avril 2025 à La Ferrière-aux-Étangs (Orne) concernant les difficultés de l'accès aux soins dans cette commune sans médecin traitant depuis fin 2024.

147 personnes se sont déplacées.

Cette réunion publique en présence de Laure Artru Présidente de l'ACCDM, de parlementaires, élus départementaux, maires, professionnels de santé, députés du groupe transpartisan[1] dont Jérôme Nury (LR), Chantal Jourdan (PS) et Guillaume Garot (PS) était destinée à informer le public venu nombreux :

1) de la PPL[2] du groupe transpartisan visant à réguler l'activité des médecins dont le vote en attente de discussion à L'Assemblée Nationale le 07/05/2026
2) du projet du maire de la Ferrière aux Etangs Vincent Beaumont :
   - « *marche contre les déserts médicaux* » jusqu'à Paris qui se tiendra à la fin du mois de mai 2025.
   - Il s'agit d'une marche symbolique pour porter à Paris la voix des « laissés pour compte » qui malgré leurs cotisations sociales ne bénéficient pas de la même prise en charge que dans les zones bien dotées.

[1] ***Groupe transpartisan*** : Plus de 250 députés, du LR à la FI, qui soutiennent le projet de proposition de loi contre les déserts médicaux déposé par Guillaume Garot, député – voir Annexes 1, 2 & 3, et site ACCDM/archives

[2] Proposition de Projet de Loi

- ✓ **Organisation et déroulé de la "Marche contre les déserts médicaux"** de Vincent Beaumont, maire de La Ferrière aux Etangs (Orne) jusqu'à Paris du 24 mai au 4 juin 2025 ; réception à l'Assemblée nationale et au Sénat.

  L'antenne de l'Orne avec José Collado a accompagné Vincent sur l'essentiel du chemin avec un parcours organisé selon les étapes de la marche, trouvé les logements en essayant de faire en sorte qu'à chaque étape de marche (entre **2**0 et 29 kms par jour) Vincent soit reçu par le maire ou de la commune étape.
  Or des maires (souvent médecins) ont refusé de le recevoir car opposés à la proposition de loi Garot.

  Les médias locaux ont été nombreux au départ le 24/05/2026 mais beaucoup moins ensuite…pendant ce pont de l'Ascension.

  A Paris Vincent Beaumont a été reçu avec plusieurs membres de l'ACCDM à l'Assemblée Nationale puis au Sénat.

- ✓ **Organisation d'une enquête de terrain à La Ferté Mace**

  ↳ ***300 questionnaires / 256 retours*** sur l'accès aux soins en lien avec un collectif santé créé pour l'occasion de juin à septembre 2025.

  Le résultat de cette enquête montre un important déficit de prise en charge des habitants de la Ferté-Macé.

Alors que cette commune a compté jusqu'à 9 médecins libéraux en ville dans les années 80, ils ne sont plus que 2 à exercer aujourd'hui au pôle santé, auxquels il faut ajouter des médecins généralistes à la retraite salariés par l'hôpital.

« *Ces derniers avancent en âge, et dans les mois à venir, d'autres médecins vont partir à la retraite dans un rayon de 15 km*, s'inquiète José Collado. *Actuellement, à La Ferté, nous n'avons plus qu'un médecin pour 2 500 habitants. Pour l'Orne, c'est 1 pour 2 000, et au niveau national, 1 pour 1 000* ».

- ✓ **Organisation d'une réunion Publique** samedi 8 novembre 2025 **à La Ferté Macé**

  95 personnes en présence de Laure Artru, présidente de l'ACCDM, et de parlementaires, élus locaux, professionnels de santé.
  Cette réunion a permis de donner aux habitants de la Ferté Macé les résultats de l'enquête de terrain et ses apports.

- ✓ **Participation aux réunions du Conseil Territorial de Santé (CTS) Orne**
  en tant qu'auditeur ACCDM

- ✓ **Participation aux réunions de la CPTS Orne Ouest**
  en tant qu'auditeur ACCDM

- ✓ **Participation à la mission d'évaluation du Centre départemental de Santé de l'Orne** par la Cour Régionale des Comptes de Normandie

José Collado référent de l'antenne ornaise de l'ACCDM a pris ses fonctions de maire de La Ferté Macé depuis les élections du printemps 2026 et 1er président de la Communauté d'agglomération Flers-Agglo, ce qui ne lui permet plus d'assurer sa fonction de référent de l'antenne ornaise de l'ACCDM alors qu'il n'a pas trouvé de successeur.

Rédigé par Laure Artru, présidente de l'ACCDM
avec José Collado, référent de l'antenne en 2025

Antenne du Pays de Vilaine

L'Antenne des Pays de Vilaine, qui couvre un large territoire à la croisée de plusieurs départements[1] s'est constituée en septembre 2023.

Inquiets de la désertification médicale et des carences de notre hôpital public local, à Redon, une dizaine de citoyens et citoyennes ont décidé de s'associer pour défendre le projet de loi transpartisan[2] de lutte contre les déserts médicaux et promouvoir une réelle politique de santé publique, sans discriminations.

Nous militons pour que l'Agence Régionale de Santé Bretagne finance plus des deux tiers du coût de la rénovation de l'Hôpital actuel, pour permettre rapidement la construction d'un nouveau bâtiment.

Nous luttons également pour la création de Centres De Santé (municipaux ou associatifs) afin de faciliter le recrutement de médecins généralistes salariés, et de garantir l'accès de tous et de toutes à un médecin traitant. Nous rencontrons régulièrement les différents acteurs locaux dans le domaine de la santé. Le nombre d'adhérents de l'Antenne varie entre 50 et 100 en fonction des années. En 2025, le nombre d'adhérents est de 60.

Au cours de l'année 2025, nous avons poursuivi nos échanges avec les acteurs locaux dans le domaine de la santé :

- ✓ rencontre avec Sentiers en Santé[3] (SenS, premier semestre 2025, 5 décembre 2025)
- ✓ rencontres organisées avec
  - la CPTS[4] du Pays de Redon (janvier 2025),
  - la chargée de mission Offre de Soins de Redon Agglomération, accompagnée de la vice-présidente chargée de la Santé (1er avril 2025),
  - le collectif HandiPilotes (en octobre 2025).
  - les sénateurs le 4 juin 2025, en compagnie d'autres membres de l'ACCDM nationale

Ces différents échanges, qui font suite à ceux déjà effectués en 2024 avec le Centre de Santé SenS à Langon et le Collectif Queer de Redon, nous ont permis d'identifier les besoins spécifiques en termes d'accès aux soins de certaines populations locales (personnes trans, personnes handicapées, personnes ayant des addictions, etc.), et des réponses apportées par certains acteurs du territoire (filière créée pour avoir accès à un praticien spécialiste en dermatologie).

Ces rencontres nous ont permis de suivre l'évolution du nombre de médecins généralistes sur le territoire, et d'apprendre qu'il y a désormais 35 médecins généralistes exerçant sur le territoire de la CPTS (contre 39 en janvier 2022). Nous estimons qu'il y a désormais 15 000 personnes sans médecin généraliste sur 60 000.

Nous cernons aussi mieux les difficultés d'implantation des Infirmières en Pratique Avancée (IPA), qui pourraient remplacer les médecins dans des consultations de suivi de malades chroniques. Outre la confiance indispensable entre les deux professionnels de santé, la relation entre médecin et IPA n'est pas toujours évidente.

---

[1] Ille et Vilaine et Morbihan dans la région Bretagne et Loire-Atlantique pour la région Pays de la Loire

[2] **Groupe transpartisan** : Plus de 250 députés, du LR à la FI, qui soutiennent le projet de proposition de loi contre les déserts médicaux déposé par Guillaume Garot, député – voir Annexes 1, 2 & 3, et site ACCDM/archives

[3] https://sentiersensante.fr/

[4] Communauté Professionnelle de Territoire de Santé

En novembre 2025, nous avons relayé auprès de la direction de la CPTS un courrier évoquant les multiples difficultés rencontrées par un adhérent pour obtenir un rendez-vous en urgence auprès d'un médecin généraliste, du fait des défaillances du mécanisme existant de prise de rendez-vous au sein des pharmacies. Nous avons par la suite rencontré la CPTS, qui s'est engagée à clarifier les modalités de prises de rendez-vous indiquées sur son site internet et auprès des pharmacies engagées dans le dispositif.

Nous avons poursuivi notre lutte pour la régulation de l'installation des médecins généralistes, en interpellant les députés de notre territoire par email à l'occasion du vote de la loi transpartisane contre les déserts médicaux, fin mars-début avril 2025, et en encourageant également nos adhérents à faire de même. Plusieurs députés nous ont répondu. Nous avons effectué la même démarche début mai auprès des sénateurs de notre territoire.

Nous nous sommes également rendus à la réunion publique intitulée « ***La santé avant la rentabilité*** », organisée le 3 septembre au Carré 9[1] par les parlementaires, pour évoquer les modalités de financement des hôpitaux et de la santé à l'échelle nationale. Plusieurs députés étaient présents : Mathilde Hignet, Jean Claude Raux, Anne Souvris, Adrien Clouet.

Nous avons continué à suivre, autant que faire se peut, le projet de reconstruction-rénovation de l'hôpital local. Malheureusement, du fait des élections municipales, le comité d'appui de l'Hôpital a suspendu provisoirement ses activités à la demande de plusieurs maires. Nous continuons cependant à échanger avec les responsables syndicaux des professionnels hospitaliers et nous participons aux manifestations organisées pour défendre la psychiatrie et les urgences en psychiatrie.

Nous avons interpellé le 24 septembre 2025 la directrice de l'Hôpital Intercommunal de Redon-Carentoir pour obtenir des informations précises sur le projet de rénovation du bâtiment central de l'Hôpital, qui paraît être une perspective à la fois lointaine et incertaine.

Pour rappel, l'Agence Régionale de Santé de Bretagne a recommandé la construction d'un mini-bâtiment de 6 000 m² et la rénovation partielle du bâtiment actuel pour un montant de 50 millions € de travaux. Ce scénario, dit « *d'optimisation* », aboutit à un hôpital de 16 000 m², une taille réduite qui impose la réduction du nombre de lits d'hospitalisation de nuits.

[1] Salle de spectacle municipale à Redon

Des études sur la faisabilité technique de la rénovation du bâtiment actuel sont réalisées depuis plus d'un an, sans pour autant avoir été diffusées ni au public ni au comité d'appui de l'Hôpital de Redon ni au Conseil de surveillance de l'Hôpital.
Or nous avons plusieurs motifs d'inquiétude : la fragilité des plafonds intermédiaires et la présence d'amiante dans les sols sont susceptibles de rendre très coûteux tout projet de rénovation. Nous avons donc réclamé à la directrice les documents de diagnostics (*stabilité au feu, désamiantage*) et les scénarios de faisabilité de la rénovation du bâtiment actuel. Mais cette dernière nous a répondu que « *le projet de reconstruction/restructuration du Centre hospitalier de Redon se poursuit* », sans nous transmettre les informations demandées. Suite à cette réponse, nous avons entamé en novembre 2025 un recours auprès de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) pour obtenir l'envoi des documents concernés.

Nous nous mobilisons aussi sur les questions de prévention en santé, en sensibilisant nos membres adhérents aux enjeux de pollution de l'eau, de l'air, de la terre. Nous avons ainsi relayé la pétition liée à la loi Duplomb[1] et participé à une manifestation contre le projet de mines dans le pays de Redon (STOP TARANIS), et l'usage agricole des pesticides à proximité des captages d'eau (SAGE[2] Vilaine).

Nous soutenons également l'idée de créer un Centre De Santé (CDS) communautaire à Redon, avec des soignants salariés. La mobilisation de la population est l'une des conditions nécessaires, tout comme l'implication de médecins. Nous approuvons et soutenons le projet de centre de santé intercommunal « *Mobil Santé* » concernant les communes d'Avessac, Fégréac, Saint-Nicolas de Redon. L'une de nos membres actives participe régulièrement aux rencontres.

Afin d'entretenir un lien régulier avec nos adhérents, nous leur envoyons au cours de l'année un ***bulletin d'informations*** (*janvier, mars, avril et décembre 2025*), synthétisant les informations récoltées sur divers sujets suivis et nos actions.

Afin de dialoguer plus largement avec la population, nous avons créé un blog intitulé « ***Santé en crise en milieu rural***[3] » sur Médiapart. Pour faire suite au premier billet publié en décembre 2024 sur la question de l'hôpital de Redon, nous avons publié le 28 avril 2025 un billet de blog intitulé « *Loi contre les déserts médicaux : tant de luttes pour l'accès aux soins ?* ».

Notre mobilisation a donc été particulièrement intense en 2025, avec un succès mitigé pour nos différentes luttes et l'accentuation des inégalités d'accès aux soins sur notre territoire, avec également l'augmentation sensible du nombre de personnes sans médecin et les fermetures ponctuelles de certains services ou spécialités à l'hôpital local.
Il sera indispensable de poursuivre notre travail de rencontre auprès des acteurs locaux en 2026 tout comme l'interpellation des différents acteurs dans le champ de la santé pour obtenir un Hôpital local à la hauteur des besoins, le salariat de médecins généralistes, et la régulation de l'installation des médecins généralistes sur le territoire.

Gildas Brégain, référent de l'antenne Pays de Vilaine
et Sophie Baconnet, membre du CA[4] de l'ACCDM

---

[1] Non à la Loi Duplomb — Pour la santé, la sécurité, l'intelligence collective.
https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-3014
[2] Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
[3] https://blogs.mediapart.fr/edition/sante-en-crise-en-milieu-rural
[4] Conseil d'Administration de l'association

LA CHAPELLE-SAINT-AUBIN

Mobilisés contre les déserts médicaux

Jacques Villeneuve, membre association AACDM et Laure Artru, coprésidente ACCDM, vice-présidente de la Sarthe, souhaitaient sensibiliser les clients de la galerie marchande. PHOTO : LE MAINE LIBRE

Deux représentants de l'ACCDM (Association des citoyens contre les déserts médicaux) avaient installé un stand samedi dernier dans le centre commercial Aushopping Le Mans pour se faire connaître, informer, distribuer des tracts, inciter les passants de la galerie à adhérer à l'association et agir collectivement contre les déserts médicaux.

Combat pour l'égalité des soins

L'ACCDM et ses 15 antennes départementales militent pour rétablir en France un droit égalitaire et constitutionnel à la santé, une meilleure répartition territoriale de l'offre de soins.

Jacques Villeneuve, membre du

tre la désertification médicale. Mais dans ce centre commercial, la plupart des clients ont la chance d'avoir un médecin et ne sont pas disponibles pour exprimer leur solidarité. J'ai rencontré un médecin ophtalmo qui fait de la délégation de tâches et a l'ambition de mailler tout le territoire afin que chaque Sarthois puisse avoir un accès facile en ophtalmologie. Il faut encourager ces initiatives, amplifier cette action avec des assistants médicaux, infirmiers IPA, téléconsultations, télé expertise », explique Laure Artru, coprésidente ACCDM, vice-présidente de la Sarthe.

Une quarantaine de personnes sont arrêtées mais sans se sentir vraiment concernées

Antenne de la SARTHE

Particularité de cette antenne :
sa **référente,** Laure ARTRU.
est également **présidente**
(*depuis février 2025*) de l'association.

Le militantisme local croise et rejoint ainsi les missions nationales

« Merci aux membres actifs de de notre antenne de la Sarthe d'avoir été présents pour toutes les actions menées avec moi pendant cette année 2025 en particulier Nathalie Delacotte, Albert Galicier, Michel Mary, Véronique Pincemin, Marie Rousseau et Jacques Villeneuve " Laure Artru

25 janvier 2025

Tractage dans la galerie d'Auchan
La Chapelle St Aubin

26 février 2025

Conférence
auprès du Cercle Montesquieu
(*cercle de réflexion intervenant sur des sujets variés en associant des experts locaux*).

Laure Artru venait dresser un état des lieux de la désertification médicale en France et en Sarthe où la situation est critique. Elle a exposé les propositions de l' ACCDM et mis en valeur les initiatives sarthoises pour améliorer l'accès aux soins. Echanges riches avec la salle et une trentaine d'adhésions après une soirée très réussie !

28 février 2025

Concert caritatif Vibraye au profit de l'ACCDM

Réunion publique à St-Ouen en Belin

22 mai 2025

200 personnes se sont déplacées à l'initiative de l'antenne et d'Eric Martineau, député de la Sarthe, pour présenter la loi du groupe transpartisan contre les déserts médicaux en présence de Guillaume Garot, député et initiateur du projet de loi. Des professionnels de santé très engagés dans l'amélioration de l'accès aux soins sont intervenus de façon pertinente, aux côtés d'un médecin farouchement opposé à la régulation de l'installation.

Marche de Vincent Beaumont : nous l'accompagnons les 30 mai 2025 et 2 juin 2025

Ce maire de la Ferrière aux Etangs, ancien directeur d'EHPAD, ayant souffert de la désertification médicale dans sa commune dont il a été maire pendant 14 ans (aucun médecin depuis 2023), a décidé de rallier Paris à pied depuis sa commune pour visibiliser ce combat de l'injustice de l'accès aux soins.

L'ACCDM nationale a décidé de soutenir cette marche car l'initiative de ce maire est en adéquation avec l'objectif de notre association, rendre à la population un accès égalitaire aux soins qui ne dépende pas de son code postal.

L'ACCDM a été présente au départ le 29/05 et à l'arrivée à l'Assemblée Nationale le 4/06 et a essayé au mieux de médiatiser sa marche.

30 mai 2025
de l'Aigle à Verneuil/Avre

Lundi 2 juin 2025
de Houdan à Plaisir

L'antenne Sarthe a accompagné la marche du maire pour 2 étapes : de l'Aigle à Verneuil.Avre le 30 mai et le 2 juin de Houdan à Plaisir soit environ 45 kms en 2 jours.

Houdan à Plaisir

Le 4 juin 2025, arrivée de l'ACCDM à l'Assemblée Nationale

Le 7 octobre 2025

Journée de la CRSA
Conférence Régionale de Santé et d'Autonomie
à la Ferté Bernard

18 octobre 2025

Laure Artru a été invitée pour l'ACCDM au congrès des maires de France de la Sarthe à une table ronde sur les déserts médicaux il y a été question d'une part de la régulation de l'installation des médecins que l'AMF conne l'ACCDM soutenons, d'autre part de la situation critique de la Sarthe dans l'accès aux soins car aucune amélioration tangible ne se dessine : 100.000 Sarthois sont sans médecin traitant référent, fermeture des lits de psychiatrie et insuffisance du nombre de spécialistes Anne Artru a pu transmettre les propositions de l'ACCDM.

Congrès des maires de la Sarthe

10 novembre 2026

Sillé le Guillaume

Visite de Mme Stéphanie Rist ministre de la Santé

La ministre de la santé s'est déplacée à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Sill le Guillaume en vue de sa labellisation dans le réseau « maison France Santé » et a invité nommément Laure Artru en tant que présidente ACCDM et référente de l'Antenne Sarthe. Des professionnels de santé se sont exprimés dont des médecins concernant leur incapacité en étant en sous-effectif d'améliorer l'accès aux soins, médecins par ailleurs dubitatifs quant au label apportant des contraintes et un objectif inatteignable.
La ministre n'a pas semblé ouverte à nos propositions de régulation de l'installation à laquelle est farouchement opposée.

*Année riche pour notre antenne sarthoise créée en 2020, avec des actions et de la visibilité, la création d'un groupe dynamique à **La Ferté Bernard rattaché à notre antenne sarthoise et fort de 5 membres très** impliqués dans la vie de notre antenne.*
Mais aucune amélioration tangible de l'accès aux soins en Sarthe …
Nous restons mobilisés !

Pour l'ACCDM, antenne de la Sarthe

Le Mans et périphérie

Dr Laure Artru, Nathalie Delacotte, Dr Michel Landais, Michel Mary, Véronique Pincemin, Jacques Villeneuve.

La Ferté Bernard

Nicole Blossier, Alexis Gist, Sylvie Favret, Martine Thomas.

CONCLUSION

Bilan de l'année 2025

Les principales avancées obtenues sont :

✓ Pour la population :

- Le vote de la PPL[1] Garot à l'Assemblée Nationale en attente de discussion au Sénat[2].
- Le déploiement d'un « aller vers » les patients éloignés des soins dans les territoires ruraux avec des médicobus, véhicule itinérant aménagé pour proposer des consultations médicales (médecine générale ou spécialisée) ou dentaires.

✓ Pour l'association proprement dite :

- une meilleure visibilité de l'association
- le renforcement du dialogue avec les décideurs locaux
- une reconnaissance croissante de notre rôle d'interlocuteur sur les questions d'accès aux soins comme en témoignent l'intérêt des médias qui sollicitent notre point de vue dès qu'il s'agit de déserts médicaux.
- notre partenariat avec France Assos Santé et Que Choisir Ensemble

Les difficultés rencontrées concernent :

✓ Le problème du manque de médecins :

- La poursuite de la diminution de l'offre médicale qui va être massive dans les années à venir à cause du départ en retraite de nombreux médecins que les nouvelles arrivées ne compensent pas car le temps de travail des jeunes médecins est moindre que celui des générations précédentes.
- Une délégation de tâches qui tarde à se mettre en place avec des Infirmières en Pratique Avancée (IPA) en nombre insuffisant et des médecins réticents à leur donner une place dans le parcours de soins.
- L'absence de solidarité territoriale des médecins généralistes ou spécialistes pour aller travailler à temps compté dans les territoires dépourvus de médecins.
- La mobilisation insuffisante de la population sur ce sujet crucial qui cependant impacte tous les Français à des degrés divers.

[1] Proposition de Projet de Loi déposée par le député Guillaume Garot
[2] Voir annexes 1, 3 & 5

✓ <u>Le fonctionnement propre de l'ACCDM</u>

- Manque de bénévoles actifs au sein des antennes (afin de seconder le/la référente) ou participant à la création de nouvelles antennes.
- Départ de plusieurs référents d'antenne sans successeur.
- Ressources financières trop limitées :
  - l'absence d'un Bureau constitué n'a pas permis d'effectuer des demandes de subventions ;
  - beaucoup de nos adhérent.es cotisent une année « pour nous soutenir » et oublient de renouveler leur adhésion.

Perspectives 2026

Pour l'année à venir, l'association poursuivra ses actions afin de défendre un accès équitable aux soins, développer ses partenariats et proposer des solutions concrètes répondant aux besoins de la population :

✓ Soutien persistant à toute mesure qui serait favorable à une meilleure répartition géographique des médecins, en particulier soutien à la loi dite Garot, votée à l'Assemblée Nationale au printemps 2025 et toujours en attente d'être examinée au Sénat.

✓ Soutien à la délégation de tâches des médecins aux IPA[1] dont le financement de la formation doit être soutenu par les collectivités.

✓ Opposition à toute mesure qui vise à limiter les remboursements de soins ou de médicaments et soutien à la limitation, voire à la suppression, des dépassements d'honoraires.

✓ Soutien à toute mesure initiée par les médecins pour les projets de solidarités territoriales effectives avec « *Médecins solidaires* »[2], les Equipes de Soins Spécialisées (ESS) en cardiologie, en rhumatologie, les téléexpertises[3], les pôles avancés en ophtalmologie[4], et « *Médecins spécialistes solidaires*[5] » visant à faire travailler à temps compté des médecins spécialistes dans les Centres De Santé

[1] Infirmières en pratique avancée
[2] Voir annexe 8
[3] La téléexpertise (TLE) permet à un professionnel de santé, dit « requérant » de solliciter à distance l'avis d'un médecin, dit « requis » en raison de sa formation ou de sa compétence particulière, sur la base d'informations de santé liées à la prise en charge d'un patient, même en l'absence du patient (source : AMELI)
[4] Le patient est reçu en consultation par un orthoptiste en lien par visio avec un médecin ophtalmologue
[5] Voir chapitre « Activités de l'association au plan national en 2025 », page 9

ANNEXES

Projet de loi contre les déserts médicaux

Loi dite GAROT

Proposition de loi déposée le 13 février 2025 à l'Assemblée Nationale et votée le 7 mai 2025 : 99 voix pour, 9 contre, 10 abstentions

NB : après discussions et vote en commission des affaires sociales, 4 articles (et un 5ème concernant le financement) constituent in fine le projet de loi.
Ci-dessous leur présentation telle que synthétisée par l'ACCDM dans l'annexe 2 :

1. La régulation de l'installation des médecins (*impossibilité de s'installer en zone sur dotée pour les spécialistes et les généralistes*) comme pour toutes les autres professions médicales en France, qui ont accepté une régulation de leur exercice (sages-femmes, dentistes, kinés, pharmaciens, infirmiers etc).
2. La suppression de la majoration tarifaire pour tous les patients qui n'ont pas de médecin traitant.
3. L'obligation pour tous les médecins de participer à la permanence des soins : 38 % d'entre eux seulement assurent aujourd'hui des gardes, avec des médecins de premier recours déjà en pré-burn out – c'est aussi une question de solidarité entre les médecins.
4. Une première année minimum d'études de médecine ouverte dans chaque département.
5. L'article permet de gager financièrement la présente proposition de loi

Le 12 mai 2025 la proposition de loi adoptée par l'Assemblée Nationale est déposée au Sénat.

Parallèlement le 13 mai, le Sénat produit un projet de loi concurrent dit « Loi Mouiller » visant à améliorer l'accès aux soins dans les territoires, adopté en première lecture.

« Sous l'impulsion de la droite sénatoriale, qui a longtemps été opposée à toute régulation dans ce domaine, la Chambre haute a voulu proposer une législation plus souple.
Ce texte est particulièrement bienvenu pour l'exécutif qui, privé de majorité à l'Assemblée Nationale, n'a pas pu empêcher l'adoption de la proposition de loi Garot. […] En s'appuyant sur le Sénat, le gouvernement espère parvenir à imposer une législation moins restrictive ». (*Public Sénat le 14 mai 2025 – extrait de l'article*)

Fin 2025 le Sénat n'a pas encore examiné le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale. La navette parlementaire traîne et risque de se trouver enterrée par les élections présidentielles du printemps 2027[1].

[1] A l'heure où nous rédigeons ce rapport (juillet 2026) les travaux du Sénat n'ont pas abouti et cette crainte demeure.

ACCDM
Association
de Citoyens Contre
les Déserts Médicaux

La proposition de loi transpartisane sera discutée à l'Assemblée Nationale à partir du 31 mars 2025

« Réguler ou ne pas réguler » : l'ACCDM disponible pour en débattre

Le nombre de nos concitoyens qui rencontrent des difficultés pour se faire soigner ne cesse d'augmenter et les inégalités se creusent chaque jour davantage entre les « riches en santé », comme ceux qui ont la chance de vivre dans une métropole, au bord de la mer ou à la montagne et les « pauvres en santé » qui perdent des années de vie faute de prise en charge dans les territoires plus éloignés. Voyez par exemple les écarts entre la Creuse et les Hautes Alpes !

La PPL co-signée par 258 députés et que nous soutenons va (enfin !) être discutée après 3 rejets, dans la forme réduite des 4 articles suivants :

1. La régulation de l'installation des médecins (impossibilité de s'installer en zone sur dotée pour les spécialistes et les généralistes) comme pour toutes les autres professions médicales en France, qui ont accepté une régulation de leur exercice (sages-femmes, dentistes, kinés, pharmaciens, infirmiers etc).
2. La suppression de la majoration tarifaire pour tous les patients qui n'ont pas de médecin traitant.
3. L'obligation pour tous les médecins de participer à la permanence des soins : 38 % d'entre eux seulement assurent aujourd'hui des gardes, avec des médecins de premier recours déjà en pré-burn out – c'est aussi une question de solidarité entre les médecins.
4. Une première année minimum d'études de médecine ouverte dans chaque département.

Mais que constate-t-on ?

À l'Assemblée nationale, ce sont toujours les mêmes députés (souvent des médecins) qui bloquent et brandissent le chiffon rouge du risque de dé-conventionnement et celui du départ à l'étranger des jeunes médecins. Ce sont les mêmes qui vont encore essayer de convaincre l'hémicycle que les mesures proposées sont contreproductives, sans pour autant apporter d'éléments pour une solution rapide et efficace à l'inégale répartition des médecins sur le territoire.

Ce sont eux aussi qui vont dire que la permanence des soins fonctionne bien, alors qu'il est de notoriété publique qu'il vaut mieux éviter de tomber malade un week-end ou un jour férié !

Les députés sont favorisés par leur statut, ils ont un accès direct à l'Assemblée à des médecins qui leur évitent les refus de prise en charge et les longs délais d'obtention de rendez-vous. Ils ne seront jamais contraints de renoncer aux soins. Tant mieux pour eux, mais que ce privilège lié à leur fonction ne leur fasse pas oublier le désastre en cours dans les déserts médicaux et l'urgence à déployer des mesures courageuses.

Les « oubliés » de la santé sont aussi des électeurs.

Tout doit être mis en œuvre pour permettre l'adoption de ce PPL.
L'ACCDM est prête à en débattre.

Nous comptons sur vous pour relayer ces informations importantes.
Cordialement,

Dr Laure Artru
Présidente ACCDM 06 70 93 01 97

ACCDM Mayenne : Solange CONNAN 06 56 83 88 01
ACCDM Orne : José COLLADO (06 62 43 02 66)
ACCDM Sarthe : Dr Laure ARTRU (06 70 93 01 97)
ACCDM Nord : Dr Pierre LEVISSE (06 08 11 38 54)
ACCDM Allier : Clélia TOUZERI (06 61 70 38 73)
ACCDM Région Parisienne : Annie FORTEMS (06 73 31 25 64)
ACCDM Dordogne : Claudine LE BARBIER (06 83 38 03 76)
ACCDM Loir et Cher : Valérie MAGNIN (06 99 45 98 36)
ACCDM Charente : Anne ORTH (06 80 65 47 58)
ACCDM Lot : Jean RIGAL (06 22 31 13 79)
ACCDM Gers : Véronique EOCHE-DUVAL (06 47 65 12 21)
ACCDM Calvados : Mireille DROUET (06 07 67 51 00)
ACCDM Ariège : Michèle GOULIER (06 49 13 95 45)
ACCDM Pays de Vilaine (Redon) : Gildas BREGAIN (06 68 09 30 20)
ACCDM Haute Garonne : Charles Moll (06 21 67 05 50)
ACCDM Charente Maritime : Pierre BELETAUD (07 69 46 01 56)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 avril 2025

Déserts médicaux

Une avancée majeure, mais un débat à reprendre au plus vite

L'UFC-Que Choisir et l'ACCDM (Association de Citoyens Contre les Déserts Médicaux) saluent avec une très grande satisfaction le vote très large par l'Assemblée nationale du principe de la régulation de la liberté d'installation des médecins. Le vote de cette mesure proposée par le groupe transpartisan de Guillaume Garot est une première étape pour mieux lutter contre les déserts médicaux. Toutefois, nos associations regrettent que la proposition de loi dans son ensemble n'ait pu être examinée par manque de temps.

« *Le vote de cette mesure représente une avancée importante, et un signal fort qui marque un nouvel engagement pour lutter contre la désertification médicale. Il revient maintenant à l'Assemblée nationale de finir l'examen de ce texte, et au Sénat de s'en saisir* » souligne Marie-Amandine Stévenin, Présidente de l'UFC-Que Choisir, avant d'ajouter : « *Les graves problèmes d'accès à un médecin en France exigent des réformes d'ampleur, et il est impératif que les pouvoirs publics ne s'arrêtent pas en si bon chemin* ».

L'UFC-Que Choisir et l'ACCDM appellent le Gouvernement à prendre acte de ce vote. Alors que celui-ci s'est engagé à reprendre ce dossier courant avril, nous demandons, en tant qu'associations représentant les usagers et usagères du système de santé, à y être associées pour aller au plus vite vers des solutions d'encadrement de l'installation des médecins. Dans le même temps, nous invitons le Parlement à reprendre au plus vite les discussions sur cette proposition de loi pour voter, cette fois jusqu'au bout, l'ensemble des mesures sur la désertification médicale.

Contact presse :

ACCDM : ARTRU Laure - Présidente - 06 70 93 01 97 ; desertsmedicaux.org

UFC-Que Choisir : TCHOUMJEU Candice – Chargée des relations presse – 07 87 19 05 16 ; ctchoumjeu@quechoisir.org

Daniel BIDEAU Président de l' UFC QUE CHOISIR Clermont-Ferrand 06 77 84 16 05

Courrier à Monsieur Y Neuder, ministre de la Santé

Association
de Citoyens Contre
les Déserts Médicaux
desertsmedicaux.org

Le 17 juillet 2025

Monsieur le Ministre,

Nous sollicitons de votre part une audition de l'ACCDM en tant que représentants d'usagers, dans le cadre du pacte gouvernemental de lutte contre les déserts médicaux

Comme vous le savez, l'urgence reste importante pour trouver des solutions rapides et efficaces qui puissent améliorer la prise en charge de la santé de nos concitoyens dont 71 % d'entre eux se plaignent de n'avoir pas un accès suffisant aux soins.

Beaucoup de mesures ont été annoncées par votre gouvernement, en même temps que la loi Garot sur la régulation était votée et que toutes les associations de patients réclament parmi lesquelles :

- la réévaluation de l'identification des zones critiques avec une solidarité « obligatoire » des médecins généralistes pour développer en appui l'offre de soins primaires dans les territoires les plus critiques.
- la diversification de l'origine géographique et sociale des étudiants en médecine
- l'augmentation du nombre d'IPA et d'assistants médicaux
- la part accrue des élus locaux dans l'accueil des professionnels de santé.
- la régularisation plus facile des PADHUES
- le rapatriement des étudiants en médecine français partis en Roumanie
- le déploiement de 3500 docteurs juniors en 2026, dont le mode de rémunération reste à définir.

Toutes ces mesures de lutte contre les déserts médicaux sont intéressantes, bien que toutes ne répondent pas à l'urgence des changements attendus sur le terrain et nous, association d'usagers de la santé, nous interrogeons sur leur mise en œuvre.

*Pourquoi l'établissement des zones critiques laisse-t'elle de côté tant de zones désertifiées ?

*Pourquoi envisager des soins primaires à temps compté pour les médecins généralistes d'ici septembre 2025 avec toute l'organisation que cela représente plutôt que de faire appel à « médecins solidaires » qui a l'assentiment des médecins qui se fait sur la base du volontariat qui a ouvert 9 centres et peut en ouvrir encore d'autres ce qui permettra l'obtention d'un équilibre financier

*Pourquoi en plus d'augmenter la formation des IPA ne faites-vous pas paraître en urgence les décrets d'application permettant à celles et ceux qui sont en fonction l'accès direct des patients ?

*Comment envisagez-vous de former, alors qu'à votre demande le numérus apertus a été abandonné, tous les étudiants en médecine de Roumanie et toux ceux qui vont arriver en deuxième année de médecine sans limitation du nombre : quels enseignants quels terrains de stage ?

*Comment faciliter le choix des docteurs juniors dans les déserts médicaux sans leur donner la rémunération effective sur les actes comme dans un remplacement plutôt qu'une indemnité qui ne les satisfait pas ?

Nous aimerions donc vous rencontrer pour échanger avec vous sur ces différentes problématiques car l'accélération de leur mise en place nous paraît indispensable dans un contexte de dégradation de la santé de nos concitoyens (renoncements aux soins, recul de l'espérance de vie dans certaines zones sous-denses particulièrement en milieu rural, malades en ALD sans médecins traitants, médecine préventive en berne, etc ...

Dans l'attente d'une réponse à notre demande que nous espérons favorable, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos sentiments respectueux.

Laure ARTRU, présidente ACCDM

José COLLADO, ACCDM Orne

Claudine, LE BARBIER, ACCDM Dordogne

Anne ORTH, ACCDM Charente.

Annie FORTEMS, ACCDM Isle de France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

Annexe 5

ASSEMBLÉE NATIONALE

Groupe de travail transpartisan sur les Déserts médicaux

APPEL DU GROUPE TRANSPARTISAN CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

Laval, le 15 septembre 2025

Nous, députées et députés du groupe de travail transpartisan contre les déserts médicaux, réunis à Laval le 15 septembre pour notre première journée parlementaire, appelons à l'adoption urgente et définitive de notre proposition de loi.

Lors de son premier déplacement le samedi 13 septembre, le Premier ministre a dit vouloir faire de l'accès aux soins pour tous « une grande priorité nationale ». Il a invité à la « rupture », à être « créatifs », et a affirmé sa volonté de « réinventer la façon de travailler avec le Parlement ».

Le groupe de travail transpartisan contre les déserts médicaux prend acte de ces déclarations qui reconnaissent l'urgence à agir, que nous portons collectivement depuis juillet 2022. Nos travaux ont provoqué, parmi nos collègues parlementaires et au sein des gouvernements successifs, la prise de conscience nécessaire.

Mais face à la crise profonde de l'accès aux soins, aucun levier, aucune solution ne doivent être laissés de côté. Nous défendons en priorité la régulation de l'installation des médecins, libéraux et salariés, généralistes et spécialistes, pour briser les inégalités qui ne cessent de se creuser entre les Français.

Nous avons ainsi réussi à faire voter à l'Assemblée nationale le 7 mai dernier une loi transpartisane contre les déserts médicaux, cosignée par plus de 250 députés issus de 9 groupes parlementaires. Cette loi, fruit de trois ans de travail et de concertations, est soutenue par les élus locaux, par de nombreux soignants, et attendue par une très large majorité de Français.

9 millions de nos concitoyens vivent en désert médical, plus de 6 millions sont sans médecin traitant : **nous appelons solennellement le nouveau gouvernement et nos collègues sénateurs à inscrire au plus vite la proposition de loi transpartisane à l'ordre du jour du Sénat, en vue de promulguer le texte le plus rapidement possible.**

Députés de droite, de gauche, et du centre, nous continuerons à nous mobiliser ensemble pour que chaque patient ait son médecin traitant.

CONTACT PRESSE
Augustin Moreau
01 40 63 68 92/06 08 31 98 58
guillaume.garot@assemblee-nationale.fr

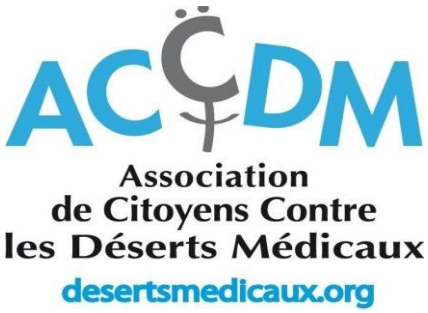

Le 6 novembre 2025

Lettre ouverte à Monsieur Sébastien Lecornu et Madame Stéphanie Rist

Monsieur le Premier Ministre,
Madame la Ministre de la Santé,

La situation est dramatique en France : les 23 millions de Français vivant dans les déserts médicaux (et que l'ACCDM représente) ne bénéficient pas des soins diligents auxquels leurs cotisations leur donnent (en théorie) le droit.

9 Millions de Français n'ont toujours pas de médecin traitant, parmi lesquels 500.000 Français en ALD. Pourtant tout le monde cotise !

5 000 Maisons France Santé en 2027 : un mirage dans le désert.

Vous promettez que ces Maisons France Santé permettront d'obtenir un RV avec un médecin à moins de 30 mn en 48 h, ce médecin travaillant avec une infirmière cinq jours par semaine et acceptant de recevoir des patients envoyés par le 15.

Mais cette promesse n'est pas en adéquation avec la réalité des ressources humaines : comment, en l'absence de médecins, allez-vous (je vous cite)
« déployer en accéléré des structures labellisées », « organiser des consultations solidaires » (elles devraient être effectives avec le Pacte Gouvernemental du ministre Neuder, or les médecins ne se bousculent pas).
« prioriser la venue des Dr Juniors » (vous ne les payez pas dignement et beaucoup ne viendront pas), « mobiliser collectivités, professionnels et Etat » (ils sont déjà tous mobilisés). Et que dire des 50 000 € « généreusement » octroyés à chaque Centre ? Cette somme permettra, au mieux, de salarier une secrétaire médicale et demie pendant un an.

La fermeture des Urgences des hôpitaux, et maintenant la menace de fermeture des Urgences des CHU sont gravissimes et vous le savez, c'est une surmortalité assurée.

Il n'y a pas assez de Maisons Médicales de garde, ni de Centres de Soins non programmés, de sorte que les Urgences des hôpitaux périphériques ne sont plus assurées de longue date et maintenant les difficultés gagnent les CHU comme à Caen actuellement où, faute des médecins en nombre suffisant aux Urgences, il faut faire appel aux médecins des autres services hospitaliers y compris périphériques, qui ne sont déjà pas assez nombreux.

Pendant 17 jours en Mayenne en juillet 2025, il n'y a pas eu de SMUR et dans ce même département aujourd'hui les urgences de la ville de Mayenne sont fermées à partir de 16h30. Seules les Urgences de Laval sont ouvertes en continu, il n'y a plus qu'un SMUR en Mayenne (il y en avait trois sur le département) et la régulation se fait maintenant par le CHU d'Angers.

Ce qui se passe dans le Calvados et la Mayenne, pris en exemple, existe dans d'autres départements et vous ne pouvez pas l'ignorer. Cette crise des Urgences témoigne de l'insuffisance de prise en charge des soins primaires sur tout le territoire.

L'ACCDM réclame des mesures efficaces et courageuses telles que la régulation de l'installation des médecins dans les zones suffisamment dotées et le retour d'obligation de participation à la PDSA **(**la loi Garot a été votée et elle doit être examinée au Sénat) ; la limitation de la durée de remplacement des médecins à 4 ans ; un travail médical transitoire en zone sous-dotée ; l'accélération de la délégation de tâches, que vous-même Madame la Ministre avez promue, et nous vous en savons gré : reste maintenant à obtenir une convention spécifique pour les IPA ! Nous comptons aussi sur vous pour ouvrir plus de Maisons Médicales de garde, pour développer les Centres de Santé de soins non programmés dans les déserts médicaux et pour faciliter l'exercice des praticiens Padhue qui tiennent à bout de bras les hôpitaux et rencontrent trop d'obstacles à leur installation en libéral.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre courrier. Il y va de la (sur) vie de nos concitoyens.

Croyez Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos sentiments respectueux.

Dr Laure Artru

Présidente ACCDM
tel 06 70 93 01 97

Santé — Reportage **Médiapart**

« À ce rythme, on ne va pas vivre vieux ». Dans la Sarthe, le quotidien d'un désert médical

Dans l'ouest de la Sarthe, il y a trois fois moins de médecins que dans le reste de la France, et la plupart ont plus de 60 ans. La catastrophe sanitaire est déjà là, et va s'aggraver si rien n'est fait. Habitants et médecins réclament d'urgence une régulation de l'installation des médecins.

Caroline Coq-Chodorge **12 mai 2025 à 16h15**

La Ferté-Bernard, Tuffé et Vibraye (Sarthe).– *« Aberrant »*, *« une honte »*, *« une catastrophe »*, *« la dégringolade »*, *« le délabrement »*, *« l'abandon »* : les habitant·es de la Sarthe déroulent le champ lexical de la désolation et de la colère quand on les interroge sur leur accès aux soins. *« Je ne veux pas en parler, cela me met trop en colère ! »*, s'exclame Jacqueline, 86 ans. *« Cela me révolte ! On vote, on paie nos impôts comme tout le monde »*, dit Janine, 94 ans. Aux urgences de La Ferté-Bernard, elle fulmine, dans l'attente d'un scanner. Sa fille Martine, 70 ans, tapote sa jambe pour l'apaiser, en vain.

Janine et Jacqueline sont toutes deux venues de Tuffé, gros village de 1 669 habitant·es situé à vingt minutes de route de La Ferté. Le dernier médecin est parti il y a quatre ans. Ensuite, des doctrices espagnoles recrutées par des agences d'intérim se sont succédé dans la maison de santé construite dans la commune. Toutes sont parties. Depuis un an, il n'y a plus de médecin.

Tous les habitant·es et les médecins croisé·es dans ce coin ouest de la Sarthe réclament une régulation de l'installation des médecins, *a minima* comme le proposent les député·es qui ont largement adopté, mercredi 7 mai, une proposition de loi limitant les installations en zones surdotées.

Le texte doit encore passer par le Sénat… qui examine, lundi 12 mai, un autre texte qui veut contraindre les médecins qui s'installent en zone surdense à travailler à temps partiel dans un désert médical. De son côté, le gouvernement veut les faire travailler deux jours par mois en zone sous-dense. La pression politique est donc forte sur la médecine de ville.

Un canal de La Ferté-Bernard, le 7 mai 2025. © Photo Caroline Coq-Chodorge / Mediapart

En attendant, il faut un réseau pour retrouver un médecin traitant dans la Sarthe. *« Quand notre médecin espagnole est partie, on a cherché partout, il n'y avait pas de place. On en a retrouvé une à Bonnétable* [quinze minutes de voiture – ndlr] *grâce à une collègue de travail qui nous a prévenues*, explique Martine. *Ma mère a trouvé un dentiste à Sillé-le-Guillaume* [quarante-sept minutes de route – ndlr] *grâce à mon frère, qui est psychologue et qui a demandé au maire. Moi, pour mes dents, je vais à Lorient, chez mes enfants. Et comme je ne parviens pas à trouver un cardiologue, ma médecin généraliste renouvelle les ordonnances. »*

Enchaîner les kilomètres pour être soigné

À la *« graineterie-fleurs-café »* de Tuffé – c'est écrit sur la devanture années 1950 –, Jacqueline boit, en fin de matinée, ses deux portos de la journée, *« pas plus »*, jure-t-elle. *« Avant, il y avait trois médecins, une pharmacie*, raconte-t-elle. *J'ai retrouvé un médecin à Connerré* [dix minutes de voiture – ndlr]. *Mais il a 65 ans, il m'a prévenue qu'il allait bientôt partir. »*

Qu'importe, Jacqueline ne *« croit plus aux médecins »*. Elle montre ses yeux qui coulent depuis deux mois, en raison d'une infection. Rien n'y a fait : ni son médecin ni les urgences. Son découragement s'étend aussi à la politique. Jacqueline votait à gauche. *« Depuis cinq ou six ans, je ne vote plus. Cela ne m'intéresse pas, je n'attends rien d'eux. »*

Aux urgences de La Ferté-Bernard, Claire et Daniel Girard, 62 et 68 ans, ont roulé trente minutes depuis Saint-Calais, où le service d'urgences est fermé ce jour-là. Ils accompagnent la sœur de Daniel et son beau-frère, atteint d'une leucémie, qui souffre des lourds effets secondaires de ses traitements.

Daniel est le seul à conduire. Ils n'ont trouvé un médecin traitant qu'à Ceton, à quarante minutes de chez eux. Claire a des problèmes cardiaques et doit aller à Tours, à plus d'une heure de route, pour voir un spécialiste. *« À ce rythme, on ne va pas vivre vieux »*, disent-ils.

Claire a été comptable puis gardienne d'immeuble, Daniel ouvrier agricole. *« On a travaillé toute notre vie, on a payé nos impôts. Mais les jeunes médecins ont un boulot en or et ne veulent pas venir dans un coin perdu. Les politiques n'ont aucune volonté, ils s'en foutent des Français. »* Leurs opinions politiques ont bougé, de gauche à l'extrême droite : *« Cela ne peut pas être pire. Au moins ils seront plus fermes. »*

Claire et Daniel Girard, dans la salle d'attente des urgences de La Ferté-Bernard. Le 7 mai 2025.
© Photo Caroline Coq-Chodorge / Mediapart

La Ferté-Bernard fête ses 1 000 ans cette année. La ville de près de 9 000 habitant·es est dominée par la massive église Notre-Dame-des-Marais. Les marais en question ont été asséchés par un réseau de canaux qui sillonne la ville. On y trouve les restes d'un château, une porte médiévale, des maisons à colombages. Dans ce recoin de l'est de la Sarthe débute le parc naturel régional du Perche : bocages, forêts vert pimpant troué du blanc des fleurs d'acacias, villages historiques.

Le maire, Didier Reveau, soucieux de donner une bonne image de sa commune, fait la liste de tous ses atouts : un bassin de population de 30 000 habitant·es, le plein emploi dans un *« territoire d'industrie »*, une gare, deux lycées et deux collèges, publics et privés, une crèche, un centre aquatique, *« tous les sports possibles »*, etc.

Une terre de conquête pour le RN

Mails, coups de téléphone, rien n'y fait : impossible d'interroger la déléguée départementale du Rassemblement national (RN), Marie-Caroline Le Pen. Le parti d'extrême droite est pourtant en train de réussir son implantation dans la Sarthe. Aux dernières législatives, il n'est pas parvenu à faire élire de député·es, mais a doublé son nombre de voix. Dans trois circonscriptions, il a perdu d'un cheveu.

Dans la quatrième, Élise Leboucher (La France insoumise, LFI) n'a eu que 225 voix d'avance sur la sœur de Marine Le Pen. « Pour le RN, la Sarthe est la porte d'entrée vers la Bretagne », estime la députée, qui voit sa concurrente RN « et son mari, le député européen Philippe Olivier, tracter sur les marchés ». Leur premier argumentaire politique reste la lutte contre l'immigration.

« Quand on fait du porte-à-porte, les gens nous parlent de leurs problèmes d'accès aux soins. On leur dit que le RN ne propose rien de nouveau sur le sujet. Ils sont surpris », rapporte Élise Leboucher, qui a activement participé au groupe de travail transpartisan sur la régulation de l'installation des médecins. Sur le sujet des déserts médicaux, le Rassemblement national est le seul parti à voter comme un seul homme contre toute régulation de l'installation des médecins.

Tuffé a aussi sa gare, sur la ligne Le Mans-Paris, à deux heures trente de la capitale. Sylvain*, 36 ans, nouvel habitant, travaille quatre jours par semaine dans une grande administration à Paris. Il a gagné en qualité de vie, mais peine comme les autres à trouver un médecin : *« J'ai un médecin traitant en Seine-Saint-Denis. Comme moi, plusieurs amis prennent le train pour se soigner dans des centres de santé autour de la gare Montparnasse. Financièrement, il faut se le permettre. »*

À ses côtés, Alexandre, 36 ans, n'a pas de médecin traitant. Il a vu une fois *« un médecin retraité dans un Médibus »*, un cabinet médical itinérant financé par le département. Sinon, en cas de maladie, il attend que ça s'aggrave puis se rend aux urgences. Dans ses bras, Tess, 2 ans, s'y est rendue quelques fois. Ses parents racontent : *« [On a passé] du temps sur Doctolib, et au téléphone. Certains cabinets médicaux ne décrochent même pas s'ils ne connaissent pas le numéro. On a trouvé un pédiatre sur Le Mans, mais il faut prendre un rendez-vous six mois avant. »* Donc elle aussi fréquente les urgences pour une grosse fièvre ou une bronchiolite.

Alexandre, Tess et Sylvain, à la Graineterie-fleurs-café de Tuffé. Le 7 mai 2025. © Photo Caroline Coq

Sylvain et Alexandre se demandent *« comment résoudre ça »*. *« Si j'étais médecin, je ferais comme eux, j'irais au bord de la mer. La seule solution est de les contraindre à s'installer là où il y a de la demande »*, estime Alexandre. Dans la Sarthe, ils ne seraient pas malheureux, estime Sylvain : *« Un médecin qui s'installe ici fait fortune. »*

Les mois d'attente et les dépassements d'honoraires

Étienne, Francis et Daniel sont des pompiers volontaires retraités. Au fil des années, ils ont pris en charge des malades pour les convoyer à l'hôpital de La Ferté-Bernard ou du Mans, et ne sont pas spécialement remerciés de leur engagement. Eux aussi ont de grandes difficultés d'accès aux soins.

Étienne va à Angers, à 240 kilomètres, pour voir un dentiste. Francis a *« la chance d'avoir un pied-à-terre sur la côte, à Pornic (Loire-Atlantique). Il y a deux à trois mois d'attente pour voir un ophtalmologue ou un dermatologue. Ici c'est un an. »* Daniel, lui, se plaint des dépassements d'honoraires : *« On n'a pas le choix, on est obligé de les accepter. J'ai payé 400 euros de ma poche pour me faire opérer dans une clinique. »*

Francis, Étienne et Daniel, pompiers retraités à La Ferté-Bernard, le 7 mai 2025.
© Photo Caroline Coq-Chodorge / Mediapart

La doctrice Laure Artru est une rhumatologue retraitée de la Sarthe, aujourd'hui présidente de l'Association de citoyens contre les déserts médicaux. Au cours de sa carrière, elle a vu l'offre de soins se dégrader à grande vitesse dans le département : *« En 2020, 50 000 habitants de la Sarthe étaient sans médecin traitant. En 2025, ils sont 100 000 habitants »*, dans un département qui en compte 566 000.

« Les pauvres en santé paient
pour les riches en santé ! »
Laure Artru, présidente de l'Association de citoyens contre les déserts médicaux

Certain·es de ses patient·es se plaignaient de douleurs qui s'expliquaient parfois par un retard de soins. *« J'ai vu arriver des patients rouges comme des coqs, avec une grave hypertension non diagnostiquée. »* Elle se souvient aussi *« d'une jeune femme avec une sclérose en plaques sans médecin traitant »*. Ou de cet homme qui avait mal aux épaules et a fini avec *« trois pontages coronariens »*.

Elle rappelle les chiffres de la mortalité dans les déserts médicaux fournis par l'Association des maires ruraux de France. Selon une étude, *« il y a 14 000 décès par an en plus dans les zones rurales que ce qui serait attendu si l'espérance de vie y était identique à celle des villes »*.

Laure Artru, rhumatologue et présidente de l'Association de citoyens contre les déserts médicaux. Le 7 mai 2025. © Photo Caroline Coq-Chodorge / Mediapart

Vigoureusement, la doctrice plaide pour un encadrement de l'installation des médecins, en donnant l'exemple de sa génération : *« Dans les zones surdenses, certains médecins ne voient que 500 patients par an. Pour vivre, ils multiplient les consultations et les examens. Ils font de la surfacturation ! Les pauvres en santé paient pour les riches en santé ! »*

Dans les années 1980 et 1990, quand les médecins étaient très nombreux, *« [les médecins] s'installait là où il y avait de la place. C'est [s]on cas »*, confie-t-elle. En Sarthe, la qualité de vie n'est finalement pas si mauvaise : avec son mari Bernard, cardiologue, ils ont acheté un magnifique corps de ferme auquel ils consacrent une belle partie de leur retraite.

Des aides à l'installation tous azimuts

Des dispositifs existent déjà : les médecins qui s'installent dans la quasi-totalité de la Sarthe, classée en zone sous-dense, reçoivent 50 000 euros s'ils travaillent quatre jours par semaine. Ils doivent y exercer pendant cinq ans. S'ils partent, ils doivent rembourser *« au prorata de la durée restant à couvrir »*, détaille l'assurance-maladie.

Et s'ils s'installent dans certaines communes aux alentours de La Ferté-Bernard, classées en zone de revitalisation rurale, ils sont en prime exonérés de tout impôt pendant cinq ans. C'est le cas de Vibraye, à vingt minutes de La Ferté-Bernard, qui n'a jamais attiré un seul médecin.

Dans la file d'attente chez le pharmacien, des patient·es s'inquiètent pour l'un des deux derniers médecins, sexagénaire, de ce gros village. *« Il est fatigué, il a des cernes. Il y a un monde dans la salle d'attente ! »* Le maire de Vibraye, Dominique Flament, ne sait plus quoi faire. La région déploie un « Médibus », un *« cabinet médical itinérant »,* à Saint-Calais, la ville la plus proche, mais il ne poussera pas jusqu'à Vibraye.

Entre les villes et les villages, la concurrence est rude. Comme à Tuffé, la mairie a fait construire une maison médicale, sans succès. Le maire a médiatisé la situation du village sur TF1. Aujourd'hui, il se tourne vers un cabinet de recrutement, en espérant pouvoir attirer, et fidéliser, un médecin étranger.

« L'accès aux soins est au cœur de notre combat. On fait de gros investissements, sans résultats », se désole-t-il. La grosse pharmacie du village s'est dotée d'une cabine de téléconsultation, *« mais c'est du dépannage »*, estime le maire.

À La Ferté-Bernard, l'ambition est bien plus grande, mais les difficultés identiques. Le Pôle santé Simone-Veil s'appuie sur toutes les innovations possibles pour soulager les médecins et leur permettre de voir plus de patient·es. En 2017, sur dix-sept médecins, *« huit sont partis d'un coup à la retraite ». « Avec un autre médecin, on n'a pas eu le cœur d'abandonner la population »*, explique Didier Landais, l'un des généralistes du pôle, 75 ans.

Ils ont donc monté ce centre de santé, où tous les professionnels sont salariés. *« Je ne reviendrai pour rien au monde à l'exercice libéral »*, affirme-t-il. Le bâtiment a été construit par la commune, qui le met à disposition gratuitement. Le maire de La Ferté-Bernard, Didier Reveau, souligne le faible coût pour le faire tourner. *« L'an dernier, il nous a coûté 60 000 euros en fonctionnement, en raison du manque de médecins. S'il y en avait assez, le centre de santé serait à l'équilibre »*, affirme-t-il.

De gauche à droite : Philippe Landais, Elisa Marais et Daniel Landais, médecins et infirmière de pratique avancée au Pole santé Simone-Veil de La Ferté-Bernard. Le 7 mai 2025. © Photo Caroline Coq-Chodorge / Mediapart

Au côté des médecins – 3,8 postes à temps plein – travaillent deux et bientôt trois infirmières de pratique avancée (IPA). Elles font des préconsultations, pour faciliter le travail du médecin. *« La demande est énorme*, explique Didier Landais. *On ne peut plus voir les patients trente minutes, comme le faisaient les médecins de famille. »* Aujourd'hui, ils voient quinze minutes l'infirmière et quinze minutes le médecin. *« Et ils sont heureux*, assure Elisa Marais, IPA, *parce qu'on prend le temps de revoir leur traitement, de parler de leurs difficultés. »* Les IPA assurent aussi un suivi des malades chroniques entre deux consultations médicales.

« Foutu pour foutu, on innove », sourit Elisa Marais. Le centre de santé a inventé l'infirmière boussole, qui trie les patients qui s'adressent en urgence au pôle santé : elle évalue si la demande est prioritaire, ou si elle peut attendre. C'est une première en France, qui est en train de faire ses preuves.

Elisa Marais ne supporte plus d'entendre les arguments des médecins contre la régulation : *« Il faut passer avant leurs choix de vie. Mais ils ne savent rien sur nos territoires. On ne serait pas attractifs, disent-ils. Nous, on comprend qu'on ne mérite pas d'être soignés. »*

Caroline Coq-Chodorge

* Le prénom a été modifié.
Une correction a été faite le 13 mai à 15 heures: le Médibus est financé par le département de la Sarthe, et non la région.

France-Info •3 Nouvelle Aquitaine

Ce jeune médecin désigné personnalité santé de l'année pour son combat contre les déserts médicaux

Le docteur Martial Jardel, nommé personnalité santé de l'année par le Quotidien du Médecin • © Jean-Marie Arnal-France 3 Limousin

Céline Serrano et Nicolas Chigot
Publié le **17/01/2024** à 11h00
Temps de lecture : 1 min
Nouvelle-Aquitaine

Jeune médecin du Dorat en Haute-Vienne, Martial Jardel a ouvert ces deux dernières années, avec l'association Médecins Solidaires, deux centres de soin dans des déserts médicaux. Des lieux où se relaient des praticiens venus de toute la France. Il vient d'être désigné personnalité santé de l'année par une revue médicale spécialisée.

"*D'un coup, on est reconnu sur la place publique, et plus, par un magazine de santé spécialisé, par des médecins, par des pairs, on est reconnu comme une organisation crédible.*" Le titre de « personnalité santé de l'année » que vient de lui accorder Le Quotidien du Médecin, publication de référence dans le monde médical, Martial Jardel le partage avec les 340 médecins généralistes qui ont rejoint, à ce jour, le collectif Médecins Solidaires.

Une association qu'il a cofondée en 2022, après avoir effectué un tour de France des remplacements en camping-car. L'idée : ouvrir des centres de soin dans les déserts médicaux où des médecins venus de toute la France se relaient pour assurer les soins.

« C'est un nouveau mode d'exercice qui permet de répondre à la question : qu'est-ce qu'on fait quand il n'y a pas de solution. »

Martial Jardel
Médecin solidaire

10 000 consultations ont ainsi été assurées depuis l'ouverture de deux centres en Creuse, à Ajain en octobre 2022 puis à Bellegarde-en-Marche en juin 2023, grâce aux médecins adhérents. "*Le suivi et la qualité du suivi des malades ne sont pas dégradés par rapport à la qualité de suivi d'un médecin généraliste de famille,* se félicite Martial Jardel. *Donc c'est un projet qui est viable.*"

Le reportage de Nicolas Chigot et Jean-Marie Arnal : **durée de la vidéo : 00h01mn41s**

Le quotidien du médecin, publication de référence dans le monde médical vient de distinguer Martial Jardel en lui accordant le titre de « personnalité santé de l'année ». Une forme de consécration pour le jeune médecin du Dorat, co-fondateur de l'association médecin solidaire. Une association qui a ouvert ces deux dernières années des centres de soin dans les déserts médicaux où des médecins venus de toute la France se relaient pour assurer les soins. • ©Nicolas Chigot et Jean-Marie Arnal-France 3 Limousin

Amplifier le mouvement

Ce qu'espère ce médecin de 33 ans du gain de notoriété apporté par son titre, c'est qu'il permette d'amplifier le mouvement : "Si *10% des médecins généralistes adhéraient au projet de Médecins solidaires, on pourrait ouvrir 150 centres sur l'ensemble du territoire.*", s'enthousiasme-t-il.

Dans un premier temps, c'est à Charenton-du-Cher, dans le Centre Val-de-Loire, que va ouvrir le troisième centre de soin, en février prochain.